



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 mai 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013\*

#### Titre V Coopération régionale pour le développement

#### Chapitre 20 Développement économique en Europe

(Programme 16 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	3
A. Organes directeurs . . . . .	10
B. Direction exécutive et administration . . . . .	10
C. Programme de travail . . . . .	16
Sous-programme 1. Environnement . . . . .	17
Sous-programme 2. Transports . . . . .	23
Sous-programme 3. Statistiques . . . . .	31
Sous-programme 4. Coopération et intégration économiques . . . . .	35
Sous-programme 5. Énergie durable . . . . .	38
Sous-programme 6. Commerce . . . . .	43
Sous-programme 7. Bois et foresterie . . . . .	48

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6 (A/66/6/Add.1)*.

\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/65/6/Rev.1)*.



---

Sous-programme 8. Logement, aménagement du territoire et population . . . . .	51
D. Appui au programme. . . . .	55
Annexe	
Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013. . . . .	60

## Vue d'ensemble

Tableau 20.1

### Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	63 752 800 dollars <sup>a</sup>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	65 547 100 dollars
<sup>a</sup> Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 20.2

### Effectifs proposés

Postes	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	193	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 33 P-4, 35 P-3, 18 P-2/1, 6 G(1°C), 67 G(AC)
Postes transférés	6	4 postes (1 D-1, 1 P-3, 2 G(AC) de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration; 1 poste (P-3) de l'appui au programme au sous-programme 1 (Environnement); 1 poste (P-2) de l'appui au programme au sous-programme 2 (Transports)
Postes supprimés	7	1 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 2 G(AC)
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	200	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 36 P-3, 21 P-2/1, 6 G(1°C), 69 G(AC)

*Abréviations* : SGA : secrétaire général adjoint; G(1°C) : agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

- 20.1 Le programme relève de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
- 20.2 Remplissant le double rôle qui lui est dévolu en tant qu'antenne régionale du système des Nations Unies et en tant que composante du paysage institutionnel de la région, la Commission économique pour l'Europe restera fidèle aux priorités essentielles que partagent toutes les commissions régionales, à savoir : faciliter l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional, promouvoir, dans la région, la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et soutenir le développement durable à l'échelle régionale en contribuant à combler l'écart qui existe sur les plans économique et social et dans le domaine de l'environnement, entre leurs pays membres et entre les sous-régions. À cette fin, toutes les commissions régionales, fortes de leur pouvoir de rassemblement, maintiendront le dialogue multilatéral, continueront de mettre en commun leurs connaissances et de constituer des réseaux au niveau régional et s'emploieront ensemble à promouvoir la coopération intrarégionale et interrégionale, non seulement entre elles mais aussi avec d'autres organisations régionales.

- 20.3 Compte tenu du rôle des commissions régionales décrit plus haut, ainsi que des buts et engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, les principaux objectifs du programme de travail de la CEE pour l'exercice biennal 2012-2013 consisteront à : a) faciliter l'intégration des pays de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est dans l'économie paneuropéenne, en tenant compte de l'élargissement de l'Union européenne et des diverses initiatives d'intégration en cours dans la partie orientale de la région; b) améliorer le niveau de vie et contribuer au développement durable de la région, y compris à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ce changement; et c) accroître la compétitivité, en particulier dans les pays émergents et les pays à faible revenu de la région, pour les mener sur la voie de la prospérité économique. Pour ce faire, la CEE s'emploiera à établir et promouvoir des partenariats entre toutes les parties prenantes des secteurs public et privé. Pour atteindre les objectifs susmentionnés, on examinera comme il se doit les effets durables de la crise économique et financière dans la région.
- 20.4 Conformément aux orientations stratégiques fournies par les États membres dans le plan de travail pour la réforme de la CEE publié en 2005 (E/ECE/1434/Rev.1) et confirmées par la Commission à sa soixante-troisième session en 2009 dans sa décision A/63 (voir E/2009/37), le programme de travail de la CEE s'articule autour de huit sous-programmes, à savoir environnement, transports, statistiques, coopération et intégration économiques, énergie durable, commerce, bois et foresterie, logement, aménagement du territoire et population. La stratégie retenue vise essentiellement à : a) l'application des conventions, règles, normes et directives juridiquement contraignantes et la négociation de nouveaux instruments susceptibles de répondre aux besoins des États membres; b) la prestation de services d'assistance technique, de conseils pratiques et de services de renforcement des capacités destinés à soutenir l'application de ces règles et de ces normes par les pays en transition; c) la tenue de débats et le partage des données d'expérience dans les domaines de compétence de la Commission, en s'appuyant sur des analyses de fond, des études et des travaux statistiques.
- 20.5 Le travail normatif de la CEE aura pour objet de rendre les réglementations de ses États membres plus compatibles entre elles, ce qui stimulera la coopération entre ces pays, en particulier dans les domaines des transports, des relations commerciales et de la protection de l'environnement. Cette coopération contribuera également à la stabilité et la sécurité de la région et aura des répercussions positives sur le reste du monde, de nombreux accords et normes élaborés par la CEE étant appliqués par un nombre croissant de pays d'autres régions.
- 20.6 La Commission attachera une attention particulière aux questions intersectorielles, notamment celle du développement durable, qui concerne à la fois les secteurs de l'énergie, de l'environnement, du logement, du bois, du commerce et des transports. Elle s'attachera également à promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans ses domaines de compétence et, plus généralement, s'intéressera aux aspects du développement se rapportant à l'égalité des sexes.
- 20.7 La concertation et l'échange de données d'expérience entre les États membres de la CEE aideront ces derniers à définir des politiques et des bonnes pratiques facilitant la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.
- 20.8 Les activités de coopération technique de la Commission s'adresseront aux pays de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est. Elles contribueront à améliorer les moyens dont disposent les pays pour appliquer les instruments juridiquement contraignants et autres normes et critères de la région ainsi qu'à résoudre les problèmes transfrontières. À cet égard, la Commission continuera de renforcer sa coopération avec le Programme des Nations

Unies pour le développement (PNUD), tant aux niveaux régional que national. En outre, on continuera de développer le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, exécuté en commun avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

- 20.9 Mettant à profit le caractère complémentaire des mandats, des fonctions et des domaines de compétence, la Commission renforcera sa coopération avec ses principaux partenaires de la région, en particulier avec le PNUD, la Commission européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi qu'avec les principaux acteurs de la sous-région. Le mécanisme de coordination régionale sera utilisé comme outil principal pour promouvoir la cohérence et la collaboration.
- 20.10 En application des résolutions 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et 62/277 sur la cohérence du système des Nations Unies, la Commission, par le biais du mécanisme de coordination régionale, assurera la cohérence des politiques menées au niveau régional. Elle favorisera également la cohérence du système dans les activités opérationnelles, par l'entremise du Groupe des Nations Unies pour le développement pour les activités exécutées au niveau régional, et par le biais du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour celles réalisées au niveau national.
- 20.11 La Commission s'emploiera à produire des résultats efficaces et à utiliser judicieusement les ressources par les mesures suivantes : a) la gestion axée sur les résultats; b) le suivi des résultats; et c) l'application des recommandations formulées par les organes de contrôle. En outre, elle s'emploiera à garantir la responsabilité individuelle et la responsabilité institutionnelle de ses responsables par le biais du contrat de mission des hauts fonctionnaires et du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires, ainsi que par des auto-évaluations et l'évaluation biennale des travaux de ses comités.
- 20.12 En application de la résolution 63/260 sur les activités touchant au développement, la Commission a été dotée de quatre postes (2 P-4 et 2 P-3) au total, ce qui lui a permis de renforcer l'aide qu'elle accorde aux pays en transition, y compris les pays à faible revenu et les pays enclavés, en appui à l'action qu'ils mènent pour réaliser les objectifs internationaux en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et de favoriser de plus grandes synergies et davantage de cohérence entre les activités normatives et les activités opérationnelles de ses sous-programmes. La réorganisation du Secrétariat et la création, en janvier 2011, du Groupe de la gestion des programmes et du Groupe des politiques de développement et de la coordination intersectorielle, qui relèvent du Bureau du Secrétaire exécutif, permettront de renforcer ces synergies et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités de la Commission.
- 20.13 Les réalisations escomptées de la CEE et les indicateurs de succès pour l'exercice 2012-2013 sont présentés, de même que les ressources nécessaires, aux rubriques du programme de travail et de la composante direction exécutive et administration.
- 20.14 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée au tableau 20.3 ci-après (voir également le descriptif des produits de chaque sous-programme).

Tableau 20.3

**Répartition des publications**

<i>Publications</i>	<i>2008-2009 (nombre effectif)</i>	<i>2010-2011 (prévisions)</i>	<i>2012-2013 (prévisions)</i>
Publications en série	59	80	56
Publications isolées	92	107	98
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>187</b>	<b>154</b>

20.15 Les ressources prévues pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre du présent chapitre s'élèvent à 63 752 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 1 794 300 dollars (2,7 %) par rapport à l'exercice biennal précédent, qui s'expliquent essentiellement par la suppression de sept postes et la réduction des montants au titre des objets de dépense autres que les postes<sup>1</sup>. La diminution nette apparaissant au tableau 20.5 peut se récapituler comme suit :

- a) L'augmentation nette de 1 004 600 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration s'explique par : a) le transfert de trois postes [1 D-1, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], du Groupe de la coopération technique, qui relève de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration; b) le transfert d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), du Bureau exécutif relevant de l'appui au programme au Bureau du Secrétaire exécutif; c) la suppression d'un poste P-4; et d) la diminution nette des ressources non affectées à des postes à la suite de l'allocation à la composante direction exécutive et administration de ressources précédemment affectées au Groupe de la coopération technique au titre des voyages et des services de consultants, en partie compensée par une diminution des ressources au titre des services contractuels;
- b) La diminution nette de 902 300 dollars au titre du programme de travail s'explique par :
  - i) Une diminution de 292 500 dollars au titre du sous-programme 1 (Environnement) résultant : a) du transfert en interne d'un poste P-3 basé à Almaty, approuvé au titre du Groupe de la coopération technique de la composante appui au programme, pour tenir compte de façon plus juste de l'emplacement géographique de ce poste et de la suppression d'un poste P-3; b) de la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes); et c) de la diminution des crédits demandés au titre des consultants puisqu'on continuera de faire appel aux ressources internes autant que possible;
  - ii) Une augmentation nette de 128 300 dollars au titre du sous-programme 2 (Transports) résultant : a) de l'effet-report d'un nouveau poste P-3 créé dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011; b) du transfert au sous-programme 2 d'un poste P-2, à partir du Bureau exécutif (appui au programme); c) de la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes); et d) d'une réduction marginale des crédits demandés au titre des services de consultants dans la mesure où il sera fait de plus en plus appel aux ressources internes;
  - iii) Une diminution nette de 474 900 dollars au titre du sous-programme 3 (Statistiques) correspondant à la suppression de deux postes P-2, combinée à une réduction marginale des crédits demandés au titre des consultants puisque l'on entend faire davantage appel aux ressources internes;

<sup>1</sup> La CEE procède actuellement à une évaluation de ses priorités dont l'issue déterminera l'allocation des ressources.

- iv) Une diminution combinée d'un montant de 14 500 dollars aux sous-programmes 4 (Coopération et intégration économiques), 5 (Énergie durable), 7 (Bois et foresterie) et 8 (Logement, aménagement du territoire et population), au titre des services de consultants;
  - v) Une diminution nette de 248 700 dollars au titre du sous-programme 6 (Commerce), résultant de la suppression d'un poste P-2, combinée à la réduction des crédits demandés au titre des services de consultants et des services contractuels; et
  - vi) Une diminution nette de 1 896 600 dollars à la composante appui au programme, qui s'explique par : a) le transfert de trois postes [1 D-1, 1 P-3 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] du Groupe de la coopération technique à la composante direction exécutive et administration; b) le transfert d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du Bureau exécutif au Bureau du Secrétaire exécutif; c) le transfert d'un poste P-2 du Bureau exécutif au sous-programme 2 (Transports); d) le transfert d'un poste P-3 du Groupe de la coopération technique au sous-programme 1 (Environnement). La diminution globale des ressources autres que celles affectées à des postes s'explique par le fait que les crédits prévus au titre des voyages et des services de consultants pour le Groupe de la coopération technique ont été réaffectés au Bureau du Secrétaire exécutif sous la composante direction exécutive et administration et au titre des fournitures et accessoires ainsi que du mobilier et du matériel.
- 20.16 Pendant l'exercice biennal 2012-2013, des fonds extrabudgétaires d'un montant prévu de 25 012 700 dollars compléteront les ressources inscrites au budget ordinaire pour financer diverses activités de fond et de coopération technique, notamment des programmes de formation, des ateliers, des séminaires et des projets opérationnels. Les prévisions de dépense pour 2012-2013 tiennent compte des contributions connues et prévues pour les projets nouveaux ou dont l'exécution se poursuit.
- 20.17 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 828 000 dollars, répartis comme suit : a) 822 000 dollars, soit l'équivalent d'un total de 47,1 mois de travail d'administrateurs des classes D-1, P-5, P-4/P-3 et P-2, et 12 mois de travail d'agents des services généraux (Autres classes), ressources provenant du budget ordinaire et répartis entre les différents sous-programmes; et b) 6 000 dollars au titre des services de consultants.
- 20.18 La répartition des ressources demandées au titre du présent chapitre est présentée dans les tableaux 20.4, 20.5 et 20.6.

Tableau 20.4

**Répartition des ressources par composante**

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	12,6	–
B. Programme de travail		
Environnement	15,2	62,4
Transports	18,0	15,8
Statistiques	13,3	1,8
Coopération et intégration économiques	6,8	0,4
Énergie durable	6,4	6,6
Commerce	11,1	3,0

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
Bois et foresterie	3,4	0,2
Logement, aménagement du territoire et population	2,8	2,1
<b>Total partiel</b>	<b>77,0</b>	<b>92,2</b>
C. Appui au programme	10,4	7,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 20.5

**Ressources nécessaires, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2008-2009 (dépenses effectives)</i>	<i>2010-2011 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2012-2013 (montant prévu)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Direction exécutive et administration	6 491,1	7 051,9	1 004,6	14,2	8 056,5	481,1	8 537,6
B. Programme de travail	49 293,9	49 975,6	(902,3)	(1,8)	49 073,3	3 006,2	52 079,5
C. Appui au programme	7 943,6	8 519,6	(1 896,6)	(22,3)	6 623,0	245,3	6 868,3
<b>Total (1)</b>	<b>63 728,6</b>	<b>65 547,1</b>	<b>(1 794,3)</b>	<b>(2,7)</b>	<b>63 752,8</b>	<b>3 732,6</b>	<b>67 485,4</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Composante</i>	<i>2008-2009 (dépenses effectives)</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>
A. Direction exécutive et administration	49,4	104,9	–
B. Programme de travail	24 245,2	29 992,2	23 052,7
C. Appui au programme	1 356,9	1 639,3	1 960,0
<b>Total (2)</b>	<b>25 651,5</b>	<b>31 736,4</b>	<b>25 012,7</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>89 380,1</b>	<b>97 283,5</b>	<b>92 498,1</b>

Tableau 20.6

**Postes nécessaires**

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>							
			<i>Budget ordinaire</i>		<i>Contributions obligatoires hors budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2010-2011<sup>a</sup></i>	<i>2012-2013<sup>b</sup></i>	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-1	9	9	–	–	–	–	–	–	9	9

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Contributions obligatoires hors budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013	2010-2011 <sup>a</sup>	2012-2013 <sup>b</sup>	2010-2011	2012-2013
P-5	23	23	-	-	-	-	1	0	24	23
P-4/3	70	68	-	-	-	-	15	13	85	81
P-2/1	21	18	-	-	-	-	3	3	24	21
<b>Total partiel</b>	<b>125</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>144</b>	<b>136</b>
<b>Agents des services généraux</b>										
1 <sup>re</sup> classe	6	6	-	-	-	-	-	-	6	6
Autres classes	69	67	-	-	-	-	5	5	74	72
<b>Total partiel</b>	<b>75</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>80</b>	<b>78</b>
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>193</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>224</b>	<b>214</b>

<sup>a</sup> Pour 2010-2011, 24 postes extrabudgétaires sont affectés aux activités extrabudgétaires comme suit : projet de la convention d'Aarhus (3 P-4); projet de l'OCDE (1 P-4); projet de la convention d'Espoo (1 P-3); projet de la convention sur l'eau (1 P-3); protocole sur l'eau et la santé (1 P-3); projet de l'Agence allemande de coopération technique (1 P-3); le fonds d'affectation spéciale au titre de l'environnement pour l'Europe (1 P-3); projet de convention sur les accidents industriels (1 P-2); projet sur le transport international routier [3 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]; projet de promotion du commerce et des possibilités d'exportation de biomasse viable pour certaines régions de la Fédération de Russie (1 P-5); projet concernant le Centre du gaz [1 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)]; projet du Fonds pour l'environnement mondial et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (1 P-2); fonctionnaires chargés des activités extrabudgétaires [1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)].

<sup>b</sup> Pour 2012-2013, 21 postes extrabudgétaires sont affectés aux activités extrabudgétaires comme suit : projet de la convention d'Aarhus (3 P-4); projet de la convention d'Espoo (1 P-3); projet de la convention sur l'eau (2 P-3); protocole sur l'eau et la santé (1 P-3); projet de convention sur les accidents industriels (1 P-2); projet sur le transport international routier [3 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]; projet concernant le Centre du gaz [1 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)]; projet du Fonds pour l'environnement mondial et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (1 P-2); fonctionnaires chargés des activités extrabudgétaires [1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)].

20.19 Contrairement à ce qui se fait pour les autres commissions régionales, les ressources devant couvrir le coût des services administratifs, des services de conférence et des services généraux ne sont pas inscrites au chapitre du budget-programme concernant la CEE. Administrées par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), ces ressources sont regroupées dans deux chapitres, à savoir le chapitre 29 E [Administration (Genève)] pour celles qui sont destinées aux services administratifs et aux services généraux, et le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), pour celles qui sont consacrées aux services de conférence.

20.20 Pour permettre la comparaison entre les commissions régionales, tout en conservant les avantages d'une gestion intégrée et en évitant les doubles emplois, on a récapitulé dans le tableau 20.7 les montants estimatifs des ressources (aux taux courants) que l'Office des Nations Unies à Genève allouera à la CEE au cours de l'exercice biennal 2012-2013 au titre des services administratifs et des services de conférence et de bibliothèque.

Tableau 20.7

**Ressources nécessaires pour les services administratifs, les services de conférence et les services généraux pour l'exercice biennal 2012-2013**

(En dollars des États-Unis)

Services administratifs et services généraux	10 823 700
Services de conférence	21 171 500
Services de bibliothèque	1 285 600
<b>Total</b>	<b>39 280 800</b>

### A. Organes directeurs

- 20.21 La structure de gouvernance de la CEE a été réformée conformément aux dispositions du plan de travail pour la réforme de la Commission (E/ECE/1434/Rev.1) adopté par ses États membres le 2 décembre 2005 et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/248. La Commission, qui est un organe subsidiaire du Conseil économique et social, fixe les grandes orientations stratégiques pour les travaux de son secrétariat et offre un cadre de concertation à un niveau élevé au sujet des politiques en matière de développement économique de la région. Elle se réunit une fois tous les deux ans pour une durée maximum de trois jours ouvrables. Au cours de la période intersessions, le Comité exécutif est chargé de mettre en œuvre les orientations générales définies par la Commission. Il se réunit régulièrement et aussi souvent que nécessaire pour remplir son rôle en matière de gouvernance au titre de la planification des programmes, des questions administratives et budgétaires, y compris les financements extrabudgétaires, notamment en examinant et en approuvant les programmes de travail et la structure des organes subsidiaires des comités sectoriels, en veillant à la coordination des sous-programmes et à leur cohérence. Les huit comités sectoriels jouent le rôle d'organes directeurs pour les huit sous-programmes. Ces comités sont les suivants : Comité des politiques de l'environnement (sous-programme 1); Comité des transports intérieurs (sous-programme 2); Comité de statistique, également dénommé « Conférence des statisticiens européens » (sous-programme 3); Comité de la coopération et de l'intégration économiques (sous-programme 4); Comité de l'énergie durable (sous-programme 5); Comité du commerce (sous-programme 6); Comité du bois (sous-programme 7); et Comité de l'habitation et de l'aménagement du territoire (sous-programme 8). Ces organes se réunissent deux ou trois jours par an pour conseiller la Commission au sujet des activités qui relèvent de leurs mandats respectifs.

### B. Direction exécutive et administration

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 056 500 dollars*

- 20.22 Afin de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la direction exécutive et à l'administration générale de la CEE, la composante direction exécutive et administration remplit les fonctions suivantes :
- a) Préparer et faciliter le débat entre les États membres sur les orientations stratégiques de la CEE et élaborer une stratégie prospective en vue d'adapter les activités de la CEE aux besoins et priorités nouveaux et prévisibles des États membres de la région;

- b) Favoriser les relations avec les gouvernements des États membres et se tenir au courant de leurs besoins;
- c) Coordonner la préparation du programme de travail de la CEE et en assurer la mise en œuvre, conseiller et orienter le secrétariat dans ses travaux et assurer une plus grande transparence et une coopération accrue entre les divisions;
- d) Assurer le service des réunions de la Commission et de son comité exécutif, y compris l'établissement des documents pertinents et le suivi de leurs décisions, et assurer la liaison entre le Comité exécutif et les bureaux des comités sectoriels;
- e) Veiller à ce que le suivi et l'évaluation des sous-programmes, y compris les évaluations biennales des sous-programmes des comités sectoriels, soient efficaces et concertés et encourager les auto-évaluations et l'utilisation des résultats des évaluations;
- f) Suivre et encourager l'évaluation des activités de coopération technique exécutées par les divisions de la Commission et coordonner les activités de coopération technique multisectorielles ou intersectorielles exécutées au titre du mandat de la Commission, notamment au niveau sous-régional;
- g) Procéder à des examens régionaux des grandes questions intersectorielles relatives au programme de développement des Nations Unies, notamment le développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement;
- h) Veiller à l'application des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui ont trait aux travaux de la Commission, pour ce qui est notamment du suivi régional des conférences et manifestations mondiales organisées sous l'égide de l'ONU, conformément à son rôle d'antenne régionale de l'Organisation, défini dans la résolution 1998/46 du Conseil économique et social;
- i) Approuver les publications et les principaux documents de la CEE destinés aux comités sectoriels et autres organes subsidiaires de la Commission;
- j) Faire mieux connaître la CEE et ses produits afin qu'ils soient davantage utilisés, en diffusant des informations sur les activités de la Commission;
- k) Participer, en étroite coopération avec les autres commissions régionales, au débat sur les mesures de réforme de l'ONU et à leur mise en œuvre, s'agissant en particulier de celles qui visent à améliorer la cohérence de l'action en faveur du développement à l'échelle du système des Nations Unies;
- l) Coopérer et assurer la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies présents dans la région de la CEE, notamment au moyen du mécanisme de coordination régionale;
- m) Favoriser des synergies entre les activités de coopération techniques de la CEE et les activités des autres organismes du système des Nations Unies, notamment par le biais du réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies au niveau des pays et par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Europe et l'Asie centrale au niveau régional;
- n) Concourir à l'établissement des rapports du Secrétaire général destinés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à d'autres organes sur des questions qui l'intéressent et fournir d'autres contributions à la demande du Siège de l'ONU;
- o) Veiller à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les sous-programmes de la CEE;

- p) Assurer la gestion efficace des ressources financières et humaines ainsi que l'application du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires.

20.23 La composante direction exécutive et administration comprend les services suivants :

- a) Le Bureau du Secrétaire exécutif, comprenant le Secrétaire exécutif, le Secrétaire exécutif adjoint et le Chef de cabinet, qui assure la gestion générale du programme de travail et des ressources humaines et financières, l'exécution des activités prescrites par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures des Nations Unies. Il supervise également le fonctionnement du Groupe de la gestion des programmes, du Groupe des politiques de développement et de la coordination intersectorielle et du Groupe de l'information;
- b) Le Groupe de la gestion des programmes, dont la fonction principale est d'assurer la coordination générale de la planification des programmes, de l'examen de l'exécution des programmes et de l'évaluation de toutes les activités de la CEE financées par le budget ordinaire ou par des fonds extrabudgétaires. Le Groupe favorise les synergies et la cohérence pour la planification et la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles de la CEE. Il aide les divisions techniques dans leurs activités de planification, de suivi et d'évaluation et facilite les échanges de données d'expérience dans ce domaine. En particulier, il encourage l'utilisation des résultats des auto-évaluations réalisées au cours d'ateliers et de stages internes réguliers. En outre, le Groupe coordonne les activités de coopération technique de la CEE pour tous les sous-programmes et, s'il y a lieu, favorise les synergies entre ces activités et les travaux opérationnels réalisés par les autres organismes des Nations Unies aux niveaux national et régional. Il assure également la coordination des programmes avec les autres commissions régionales ainsi que les départements et organismes pertinents des Nations Unies;
- c) Le Groupe des politiques de développement et de la coordination intersectorielle, dont la fonction essentielle est de fournir un appui technique, qui confère une dimension régionale aux grands thèmes intersectoriels des Nations Unies en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, le développement durable et la problématique hommes-femmes. Pour ce faire, il élabore des rapports techniques dans ces domaines et coordonne les contributions des divisions techniques de la CEE. Ces contributions s'inscrivent dans le cadre de la préparation et du suivi des conférences et sommets mondiaux des Nations Unies et alimentent les divers rapports du Secrétaire général sur les questions économiques et environnementales destinés au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Le Groupe assure également le service des réunions semestrielles du mécanisme de coordination régionale réunissant les chefs des bureaux régionaux des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies présents en Europe et en Asie centrale;
- d) Le Groupe de l'information, qui est chargé de mieux faire connaître les activités de la CEE aux niveaux national, régional et international, et de gérer les relations avec les médias. Il fournit également des conseils au Secrétaire exécutif, aux chefs de division et aux autres fonctionnaires de la CEE sur les moyens de faire connaître leurs activités, notamment sur le site Web de la CEE.

Tableau 20.8

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Assurer l'application intégrale des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Gestion efficace du programme de travail	<p>a) Pourcentage des produits et des services exécutés dans les délais prescrits</p> <p><i>Mesure des résultats</i>                      2008-2009 : 95 %                      2010-2011 (estimation) : 95 %                      2012-2013 (objectif) : 95 %</p>
b) Renforcement de la cohérence et de la coopération entre la CEE et d'autres entités régionales, y compris les commissions régionales	<p>b) Nombre de nouvelles initiatives prises en vue d'assurer une coopération plus efficace et une meilleure cohésion entre la CEE et d'autres entités régionales</p> <p><i>Mesure des résultats</i>                      2008-2009 : 5 nouvelles initiatives                      2010-2011 (estimation) : 5 nouvelles initiatives                      2012-2013 (objectif) : 3 nouvelles initiatives</p>
c) Meilleure connaissance du travail accompli par la CEE et amélioration de l'accès des États membres de la CEE et autres parties prenantes à l'information y relative	<p>c) Nombre de pages consultées sur le site Web de la CEE</p> <p><i>Mesure des résultats</i>                      2008-2009 : 79 millions de pages consultées                      2010-2011 (estimation) : 80 millions de pages consultées                      2012-2013 (objectif) : 85 millions de pages consultées</p>

**Facteurs externes**

20.24 Les objectifs visés et les réalisations escomptées au titre de la composante direction exécutive et administration devraient être atteints si les conditions suivantes sont réunies : a) l'Office des Nations Unies à Genève est en mesure de fournir les services d'appui de manière rapide et efficace; b) la CEE bénéficie de la participation et du soutien actifs de ses États membres; et c) d'autres organisations sont disposées et aptes à coopérer.

**Produits**

20.25 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Commission économique pour l'Europe :

- i) Services fonctionnels pour les sessions biennales de la Commission (5); réunions du Comité exécutif (12); réunions relatives au suivi des conférences mondiales ou à des questions intersectorielles (2); réunions du mécanisme de coordination régionale (12); forum des femmes chefs d'entreprises de la région de la CEE (en 2012) (4);
  - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : documents pour les réunions du Comité exécutif (60); documents des réunions relatives aux conférences mondiales ou à des questions intersectorielles (4); rapports du mécanisme de coordination régionale (4); documents de la session biennale de la Commission, y compris une portant sur la problématique hommes-femmes et l'économie (6); rapport de la session biennale de la Commission (1); documents du Forum des femmes chefs d'entreprise de la région de la CEE (3);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : catalogue des publications de la CEE (1); recueil des instruments juridiques, normes et critères (2); rapport annuel de la CEE (sur papier et sur Internet) (2); rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (2);
  - ii) Publications isolées : publication sur l'entrepreneuriat féminin (1); publication sur la conférence de Gunnar Myrdal (1); rapports spéciaux (3); publication des activités de coopération technique de la CEE (1);
  - iii) Missions d'établissement des faits : missions de bons offices et missions spéciales, y compris pour le compte du Secrétaire général (5);
  - iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : catalogues annuels des bulletins d'information hebdomadaires de la CEE (2); brochure sur l'égalité des sexes et l'économie (1); catalogues annuels des supports d'information et de promotion (CD-ROM, brochures, banderoles, panneaux, affiches et cartes postales) (2); catalogues annuels des brochures intitulées « Ce que la CEE-ONU fait pour vous » (2); catalogues annuels des films sur les activités de la CEE (2);
  - v) Conférences de presse et communiqués de presse : catalogues annuels des conférences de presse sur les activités de la CEE (2); catalogues annuels des communiqués de presse sur les activités de la CEE (2);
  - vi) Manifestations spéciales : conférence de Gunnar Myrdal (1);
  - vii) Activités techniques : entretien du site Web du Comité exécutif (2); entretien du site intranet iSeek du Groupe de la gestion des programmes (2); mise à jour du site Web de la CEE sur l'égalité des sexes (2); entretien du guide « Admin made easy » dans l'intranet iSeek (2); entretien du site Web donnant accès aux informations et documents concernant la CEE dans son ensemble (2); entretien du site Web sur les activités de coopération technique (2);
  - viii) Participation à l'élaboration de produits communs : contributions techniques au rapport annuel sur la situation et les perspectives économiques dans le monde (2); contributions techniques à différents rapports destinés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à des organes apparentés (4); participation au rapport du Secrétaire général sur l'établissement des rapports relatifs à l'exécution des programmes (1);

- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (11);
  - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : stages de formation sur l'entrepreneuriat féminin (2);
  - iii) Projets opérationnels : projet sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques économiques relevant du Groupe de travail sur les femmes et l'économie du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, en collaboration avec la CESAP (2);
- d) Services d'appui administratif :
- i) Planification des programmes, budget et comptabilité : coordination et établissement du plan-programme biennal du budget-programme de la CEE (chap. 20 – Développement économique en Europe) (1); coordination et établissement du budget-programme de la CEE (chap. 20 – Développement économique en Europe) (1); coordination et préparation du plan-programme biennal de la CEE (chap. 23 – Programme ordinaire de coopération technique) (1); coordination et préparation du budget-programme de la CEE (chap. 23 – Programme ordinaire de coopération technique);
  - ii) Évaluations : coordination et assurance de la qualité dans le cadre des évaluations biennales des sous-programmes des comités sectoriels (1); promotion des auto-évaluations et de l'utilisation des résultats des évaluations (1).

Tableau 20.9

**Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	6 472,7	7 482,0	18	21
Autres objets de dépense	579,2	574,5	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>7 051,9</b>	<b>8 056,5</b>	<b>18</b>	<b>21</b>
Fonds extrabudgétaires	104,9	–	–	–
<b>Total</b>	<b>7 156,8</b>	<b>8 056,5</b>	<b>18</b>	<b>21</b>

- 20.26 Les ressources prévues au titre de la direction exécutive et de l'administration, qui s'élèvent à 8 056 500 dollars, soit une diminution nette de 1 004 600 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, sont réparties comme suit : 7 482 000 dollars au titre du financement de 21 postes [1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 8 d'agent des services généraux (Autres classes)] et 574 500 dollars au titre des autres objets de dépense. Les ressources affectées aux postes affichent une augmentation nette de 1 009 300 dollars en raison des facteurs suivants : a) le transfert de trois postes (1 D-1, 1 P-3 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)), du Groupe de la coopération technique (appui au programme) au Groupe de la gestion des programmes; b) le transfert d'un poste d'agent des services généraux

(Autres classes), du Bureau exécutif (appui au programme) au Bureau du Secrétaire exécutif; et c) la suppression d'un poste P-4. La diminution nette des ressources au titre des objets de dépense autres que les postes correspond essentiellement à une réduction des ressources au titre des services de consultants et des services contractuels dans un souci d'utiliser davantage les moyens internes, et au titre de la production télévisuelle.

- 20.27 Le transfert des postes susmentionnés du Groupe de la coopération technique et du Bureau exécutif relevant de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration, notamment au nouveau Groupe de la gestion des programmes, fait suite à la réorganisation du Bureau du Secrétaire exécutif, qui verra la fusion du Groupe de la coopération technique et du Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes, ce qui permettra de mieux coordonner et soutenir le programme de travail et favorisera les synergies et la cohérence pour l'ensemble des activités de la CEE. Le nouveau groupe sera chargé de la coordination générale des activités de coopération technique dont, notamment, le suivi et l'évaluation des activités; il assurera également le service des réunions, rendra compte à la Commission et à son comité exécutif et assurera la liaison entre le Comité exécutif et les bureaux des comités sectoriels.

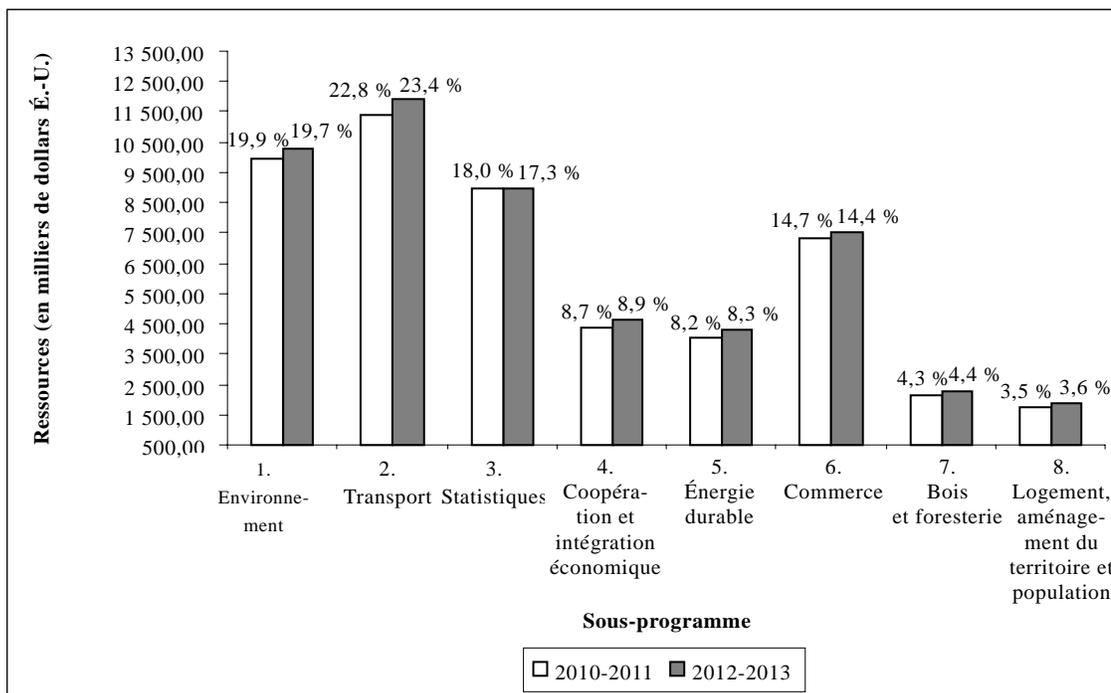
### C. Programme de travail

Tableau 20.13

#### Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	2008-2009	2010-2011	Augmentation		Total avant	2012-2013	
	(dépenses effectives)	(crédits ouverts)	Montant	Pourcentage	actualisation des coûts	Actualisation des coûts	(montant prévu)
<b>Budget ordinaire</b>							
1. Environnement	10 036,1	9 957,3	(292,5)	(2,9)	9 664,8	599,8	10 264,6
2. Transports	11 926,1	11 378,0	128,3	1,1	11 506,3	698,3	12 204,6
3. Statistiques	8 239,1	8 970,9	(474,9)	(5,3)	8 496,0	505,2	9 001,2
4. Coopération et intégration économiques	4 297,4	4 356,2	(6,3)	(0,1)	4 349,9	276,5	4 626,4
5. Énergie durable	3 833,0	4 075,9	(3,4)	(0,1)	4 072,5	260,7	4 333,2
6. Commerce	7 195,0	7 326,3	(248,7)	(3,4)	7 077,6	436,7	7 514,3
7. Bois et foresterie	2 073,0	2 146,0	(3,3)	(0,2)	2 142,7	120,3	2 263,0
8. Logement, aménagement du territoire et population	1 694,2	1 765,0	(1,5)	(0,1)	1 763,5	108,7	1 872,2
<b>Total partiel</b>	<b>49 293,9</b>	<b>49 975,6</b>	<b>(902,3)</b>	<b>(1,8)</b>	<b>49 073,3</b>	<b>3 006,2</b>	<b>52 079,5</b>
Fonds extrabudgétaires	24 245,2	29 992,2					23 052,7
<b>Total</b>	<b>73 539,1</b>	<b>79 967,8</b>					<b>75 132,2</b>

**Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)**



**Sous-programme 1  
Environnement**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 664 800 dollars*

20.28 Le sous-programme 1 relève de la Division de l’environnement, du logement et de l’aménagement du territoire. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 1 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 20.11

**Objectifs de l’exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l’Organisation :** Préserver l’environnement et la santé humaine, améliorer la gestion de l’environnement dans toute la région et promouvoir une meilleure intégration des mesures relatives à l’environnement dans les politiques sectorielles

**Réalisations escomptées du Secrétariat**

**Indicateurs de succès**

a) Capacité renforcée en matière de systèmes de surveillance et d’évaluation environnementales dans les pays de l’Europe orientale, du Caucase, de l’Asie centrale et de l’Europe du Sud-Est

a) Nombre accru de pays appliquant les indicateurs environnementaux conformément aux directives de la CEE en la matière

	<i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 6 pays 2010-2011 (estimation) : 11 pays 2012-2013 (objectif) : 14 pays
b) Respect plus strict, par les pays membres, des engagements pris au niveau régional en matière d'environnement au titre de la CEE	b) Nombre accru de pays faisant état dans leurs rapports de progrès dans l'application des instruments juridiquement contraignants
	<i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 140 rapports 2010-2011 (estimation) : 150 rapports 2012-2013 (objectif) : 160 rapports
c) Amélioration de la performance environnementale dans les pays en transition	c) i) Nombre accru de pays ayant amélioré leur performance environnementale selon la série d'indicateurs utilisés dans les études de performance environnementale
	<i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 10 pays 2010-2011 (estimation) : 15 pays 2012-2013 (objectif) : 18 pays
	ii) Nombre accru de recommandations qui ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures, comme indiqué par les pays ayant fait l'objet d'un examen
	<i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 255 recommandations 2010-2011 (estimation) : 385 recommandations 2012-2013 (objectif) : 420 recommandations

### Facteurs externes

- 20.29 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies aux niveaux national, régional et local : a) il existe une volonté politique et suffisamment de moyens pour intégrer les questions environnementales dans l'élaboration des politiques et pour appliquer la législation nationale compte tenu des accords sur l'environnement conclus au sein de la CEE; et b) il existe une prise de conscience et une participation suffisantes du public en matière écologique pour promouvoir la mise en œuvre des politiques nationales et régionales.

### Produits

- 20.30 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
    - i) Comité des politiques de l'environnement :
      - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité, portant notamment sur les préparatifs de la Conférence ministérielle d'Astana sur

- l'environnement pour l'Europe en rapport avec le mandat du Comité (20); Bureau du Comité (5); Comité directeur chargé de l'éducation en vue du développement durable (8); Bureau du Comité directeur chargé de l'éducation en vue du développement durable (4); Groupe d'experts chargés de la performance environnementale (10); réunion d'application régionale sur le développement durable, notamment réunion préparatoire régionale de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012) (4); Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement (6); Groupe d'étude commun sur les indicateurs d'environnement (16); Groupe directeur des évaluations environnementales (6);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents destinés à la réunion régionale sur la mise en œuvre du développement durable, notamment la réunion préparatoire régionale de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012) (3); rapports du Comité (3); rapports du Comité directeur chargé de l'éducation en vue du développement durable (2); rapports du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement (10); rapport des réunions du Bureau du Comité (1); rapports de la réunion régionale sur la mise en œuvre du développement durable et de la réunion préparatoire régionale de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012) (2); rapports relatifs aux études de performance environnementale (3); rapports établis dans la perspective de la Conférence ministérielle d'Astana sur l'environnement pour l'Europe (2); rapports du Groupe d'étude commun sur les indicateurs d'environnement (16); rapports du Groupe directeur des évaluations environnementales (8);
- ii) Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : Comité juridique (6); Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau (8); Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation (8); Réunion des Parties à la Convention (6); Groupe de travail sur l'eau et la santé (8); Comité de contrôle de l'application du Protocole sur l'eau et la santé (12);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau (2); rapports du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation des cours d'eau transfrontières (2); rapports établis en application de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (8); rapports de la réunion des Parties à la Convention (1); rapports du Groupe de travail sur l'eau et la santé (2); rapports établis en application du Protocole sur l'eau et la santé (10);
  - iii) Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) :
    - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : Réunion de la Conférence des Parties à la Convention (6); Groupe de travail sur la mise en œuvre de la Convention (8); Groupe de travail sur l'élaboration de la Convention (2); consultation des coordonnateurs (3); groupe d'experts sur l'eau et les accidents industriels (4);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur la Réunion de la Conférence des Parties à la Convention (1); rapport sur la mise en œuvre de la Convention (1), établis en application de la Convention (10);

- iv) Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur l'air) :
  - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions sessions annuelles de l'Organe exécutif de la Convention (14); Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (12); Groupe de travail sur les effets (12); Groupe de travail chargé des stratégies et de l'examen (20);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports de l'Organe directeur du Programme concerté (2); rapports du Groupe de travail sur les effets (2); rapports du Groupe de travail chargé des stratégies et de l'examen (2); rapports de l'Organe exécutif (2); rapports établis dans le cadre de la Convention (20);
- v) Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement) :
  - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : Comité de l'application de la Convention (20); Groupe de travail sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (12); Groupe de travail sur l'évaluation stratégique environnementale (12);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Comité de l'application de la Convention (4); rapports du Groupe de travail sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (3); rapports du Groupe de travail sur l'évaluation stratégique environnementale (3); rapports établis en application de la Convention (10);
- vi) Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) :
  - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions Groupe de travail des Parties à la Convention (10); Groupe de travail sur les registres des rejets et transferts de polluants (8); Comité de contrôle de l'application de la Convention (48);
  - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Comité de contrôle de l'application de la Convention (8); rapports établis en application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (6); rapports du Groupe de travail des Parties à la Convention (2); rapports du Groupe de travail sur les registres des rejets et transferts de polluants (2); rapports établis en application de la Convention (8);
- vii) Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement :
  - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : session annuelle du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (6);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la session annuelle du Comité directeur (2); rapports demandés par le Comité directeur (7);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : série d'études sur la pollution atmosphérique (1); série de publications sur l'eau (2); série de publications sur les capacités de coopération dans le domaine de l'eau (2);
  - ii) Publications isolées : évaluations de la performance environnementale de certains pays membres (4); Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière : examen de la mise en œuvre de la Convention (1); Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière : document juridique (1); Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière : directives pratiques (1); réimpression du texte de la Convention d'Aarhus, comprenant le nouveau libellé relatif aux organismes génétiquement modifiés après l'entrée en vigueur de cette modification (1); manuel pour l'élaboration de plans d'action nationaux sur l'environnement, les transports et la santé publique (1); bonnes pratiques en matière de participation du public aux décisions relatives à l'environnement (1); liste de contrôle sur les mesures préventives à prendre en application de la Convention concernant la prévention des accidents industriels majeurs (1); directives portant sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès réalisés et l'établissement de rapports en application du Protocole sur l'eau et la santé (1); directives relatives au suivi et aux indicateurs environnementaux (2); bonnes pratiques en matière d'accès équitable à l'eau (1); directives concernant l'eau et l'adaptation au changement climatique (1); directives relatives à l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors des phénomènes climatiques extrêmes (1); manuel pour la ratification et l'application de la Convention sur l'eau (1); directives concernant les conditions à réunir pour appliquer la Convention concernant la prévention des accidents industriels majeurs (1); liste de contrôle sur l'élaboration de plans d'urgence en application de la Convention concernant la prévention des accidents industriels majeurs (1); réimpression du texte de la Convention sur l'eau (1); situation hydrique et sanitaire de la région paneuropéenne (1); coopération dans le domaine des cours d'eau transfrontières en Asie centrale (1); coopération dans le domaine des cours d'eau souterrains transfrontières en application de la Convention sur l'eau (1); mini-adductions d'eau et assainissement (1); accès à l'information et participation du public en application du Protocole sur l'eau et la santé (1); leçons à tirer pour l'avenir : compétences requises dans le domaine de l'éducation au service du développement durable (1);
  - iii) Communiqués et conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de tribunes et de la parution de publications (2);
  - iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure sur la Conférence d'Aarhus (1); brochure sur la Convention sur l'eau (2); brochures sur le Protocole sur l'eau et la santé (2);
  - v) Activités techniques : tenue du site Web sur lequel sont publiés les documents de séance, des extraits de publications et des informations sur les activités relatives à ce sous-programme (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs aux pays en transition en ce qui concerne les évaluations de performance environnementale (3); activités de lancement des évaluations de performance environnementale (4);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : ateliers sous-régionaux consacrés à la promotion de la mise en œuvre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de son protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (4); ateliers consacrés à la promotion de la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus et de son protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (4); ateliers sur la gestion des eaux transfrontières (2); ateliers sur l'eau et la santé (2); ateliers consacrés à la mise en œuvre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (5); ateliers consacrés à la mise en œuvre des Protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (7); ateliers sur les politiques intégrées du transport durable mises en œuvre dans le cadre du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement (4); ateliers sur le suivi et les indicateurs environnementaux (2);
- iii) Projets opérationnels : renforcement des capacités concernant les politiques et mesures relevant de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale visant à promouvoir la sécurité et la salubrité de la marche et du vélo dans le cadre du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement (1); projet relatif à la gestion de la base d'information régionale sur les ressources en eau en Asie centrale (phase II) (1); activités de renforcement des capacités du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement (1).

Tableau 20.12

**Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	9 797,7	9 510,3	32	31
Autres objets de dépense	159,6	154,5	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>9 957,3</b>	<b>9 664,8</b>	<b>32</b>	<b>31</b>
Fonds extrabudgétaires	19 478,6	15 600,2	10	8
<b>Total</b>	<b>29 435,9</b>	<b>25 265,0</b>	<b>42</b>	<b>39</b>

- 20.31 Les ressources demandées au titre du sous-programme 1 (Environnement), qui représentent 9 664 800 dollars, se répartissent comme suit : a) 9 510 300 dollars correspondant au financement de 31 postes [1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 1 P-2 et 10 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], soit une diminution nette de 287 400 dollars par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique par le transfert interne d'un poste P-3 approuvé au titre de la gestion de la coopération technique dans le cadre de la composante appui au programme, la suppression d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), et b) 154 500 dollars correspondant à des objets de dépense autres que les postes, soit une diminution de 5 100 dollars au titre des services de consultants.

- 20.32 Pendant l'exercice biennal 2012-2013, les fonds extrabudgétaires prévus (15 600 200 dollars) devraient permettre d'aider les pays en transition à mettre en œuvre les instruments juridiques, normes et règles de la CEE. L'estimation des fonds extrabudgétaires nécessaires pour 2012-2013 se fonde sur le financement actuel et prévu des projets en cours et nouveaux.

## Sous-programme 2 Transports

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 506 300 dollars*

- 20.33 Le sous-programme 2 relève de la Division des transports. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 2 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 20.13

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation :** Faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au développement durable

#### Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement du cadre juridique et réglementaire concernant les transports terrestres internationaux (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux), y compris les infrastructures et les services, la facilitation du passage des frontières, le transport des marchandises dangereuses, la construction automobile et d'autres questions liées au transport

#### Indicateurs de succès

a) i) Augmentation de la proportion d'instruments juridiques relatifs aux transports entrés en vigueur parmi ceux adoptés par la Commission économique pour l'Europe (CEE) (57 instruments juridiques)

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 85 %

2010-2011 (estimation) : 85 %

2012-2013 (objectif) : 86 %

ii) Nombre de nouveaux règlements concernant les véhicules et d'amendements aux dispositions existantes

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 199 amendements et nouveaux règlements

2010-2011 (estimation) : 140 amendements et nouveaux règlements

2012-2013 (objectif) : 130 amendements et nouveaux règlements

- iii) Nombre d'instruments juridiques internationaux modifiés pour tenir compte de la dernière révision des Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses
- Mesure des résultats*  
 2008-2009 : 6 instruments juridiques  
 2010-2011 (estimation) : 6 instruments juridiques  
 2012-2013 (objectif) : 6 instruments juridiques
- b) Élargissement de la couverture géographique et amélioration de l'application des instruments juridiques et des recommandations de la CEE relatifs aux transports
- b) i) Augmentation du nombre d'États parties aux instruments juridiques relatifs aux transports élaborés par la CEE
- Mesure des résultats*  
 2008-2009 : 1 645 participations  
 2010-2011 (estimation) : 1 680 participations  
 2012-2013 (objectif) : 1 720 participations
- ii) Nombre accru de mécanismes de suivi de l'application adoptés par les États membres
- Mesure des résultats*  
 2008-2009 : 3 mécanismes  
 2010-2011 (estimation) : 3 mécanismes  
 2012-2013 (objectif) : 5 mécanismes
- c) Renforcement de la capacité des pays en ce qui concerne le développement d'infrastructures de transport paneuropéennes et transcontinentales, en particulier dans les pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, ainsi que dans les pays du Caucase et de l'Asie centrale, et la mise en place de mesures destinées à faciliter les transports, une attention spéciale étant portée aux pays en transition sans littoral et à leurs voisins
- c) i) Augmentation du nombre d'États parties aux quatre instruments principaux, entraînant une augmentation du nombre de pays de la région de la CEE dans lesquels des accords relatifs aux infrastructures de transport sont appliqués
- Mesure des résultats*  
 2008-2009 : 113 États parties  
 2010-2011 (estimation) : 119 États parties  
 2012-2013 (objectif) : 122 États parties
- ii) Accroissement du nombre de pays de la CEE participant à des projets sous-régionaux, entraînant une augmentation du nombre de pays de la région de la CEE dans lesquels des plans d'investissement dans les transports régionaux et sous-régionaux sont appliqués
- Mesure des résultats*  
 2008-2009 : 45 pays  
 2010-2011 (estimation) : 49 pays  
 2012-2013 (objectif) : 52 pays

- d) Renforcement de la capacité des pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale à appliquer les instruments juridiques, règles et normes de la CEE pertinents
- d) i) Pourcentage de participants à des ateliers, séminaires et autres activités de renforcement des capacités estimant que ces initiatives sont susceptibles de les aider dans leurs travaux futurs

*Mesure des résultats*

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 65 %

2012-2013 (objectif) : 75 %

- ii) Nombre accru de pays ayant défini des objectifs à atteindre en matière de sécurité routière

*Mesure des résultats*

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 28 pays

2012-2013 (objectif) : 35 pays

---

### Facteurs externes

- 20.34 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies a) les différentes parties concernées parviennent à un consensus sur l'actualisation d'instruments juridiques en vigueur et sur l'établissement de nouveaux instruments, b) le climat est propice à la ratification d'instruments juridiques relatifs au secteur des transports élaborés par la CEE ou à l'adhésion à de tels instruments, c) les gouvernements et les parlements décident d'élaborer, d'adopter et d'appliquer la législation interne correspondante, d) le climat politique est stable dans les pays membres, ce qui permet aux infrastructures et réseaux de transport de se développer et facilite le passage des frontières, e) il existe dans les États membres la volonté politique requise, aux niveaux national et infranational, d'établir des objectifs visant à améliorer la sécurité routière, de prendre des mesures en matière de politique des transports et de fixer des cibles pertinentes pour atténuer le changement climatique, f) des fonds suffisants sont dégagés, sur le plan national, pour appliquer les instruments juridiques, les mesures d'amélioration de la sécurité routière et les programmes d'atténuation du changement climatique, et g) les contributions volontaires sont suffisantes pour que les projets d'infrastructure puissent être exécutés.

### Produits

- 20.35 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Comité des transports intérieurs :
- a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité à sa session annuelle (12) et du Bureau du Comité (20);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants : analyse de la situation des transports et des nouvelles tendances dans les pays membres de la CEE (2); rapports sur les travaux de la session annuelle du Comité (2); rapports sur les activités concernant l'assistance aux pays en transition (2); rapports sur l'application des conventions et accords internationaux sur les transports (2);

- ii) Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, relevant du Conseil économique et social :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité d'experts à sa session biennale (2 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : document destiné au Comité d'experts (1); rapport sur les travaux de la session biennale du Comité d'experts (1); rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social sur les travaux du Comité d'experts (1);
- iii) Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions du Sous-Comité d'experts (53 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : série de documents sur les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (2); rapports du Sous-Comité d'experts (4);
- iv) Sous-Comité d'experts du système de classement et d'étiquetage des produits chimiques harmonisé à l'échelle mondiale, relevant du Conseil économique et social :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions du Sous-Comité d'experts (20 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : séries de documents sur le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (2); rapports du Sous-Comité d'experts (4);
- v) Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules :
  - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (48); Groupe de travail du bruit (20); Groupe de travail du matériel de roulement et de freinage (28); Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (28); Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (28); Groupe de travail de la sécurité passive (28); Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (28); Comité de gestion pour la coordination des travaux (12);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : résolution de synthèse sur la construction automobile (1); série de documents sur les modifications apportées aux instruments juridiques sur la construction des véhicules automobiles (20); rapports sur l'état de l'Accord de 1958 (6), l'Accord de 1997 sur les contrôles techniques périodiques (6) et l'Accord mondial de 1998 (6); rapports du Groupe de travail du matériel de roulement et de freinage (4); rapports du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (4); rapports du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (4); rapports du Groupe de travail du bruit (4); rapports du Groupe de travail de la sécurité passive (4); rapports du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (4); rapports sur les travaux des sessions du Forum mondial, dont ceux du Comité de gestion pour la coordination des travaux, des comités d'administration des Accords de 1958 et 1997 et du Comité exécutif de l'Accord de 1998 (6);
- vi) Groupe de travail du transport des denrées périssables :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail à ses sessions annuelles (16 séances);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : série de documents sur les modifications apportées à l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (2); rapports sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail (2);
- vii) Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses :
  - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : sessions du Groupe de travail (40 séances); réunions communes de la Commission d'experts du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) et du Groupe de travail (45 séances); réunions communes d'experts sur le règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (32 séances); Comité d'administration de l'ADN (8 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : série de documents sur les modifications apportées à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), au Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) et à l'ADN (8); rapports sur les travaux de la réunion commune d'experts sur le règlement annexé à l'ADN (4); rapports sur les travaux des sessions du Groupe de travail (4); rapports sur les travaux des réunions communes de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail (4); rapports sur les travaux des sessions du Comité d'administration de l'ADN (4); listes des modifications apportées à l'ADN (1) et à l'ADR (1);
- viii) Groupe de travail chargé d'examiner les tendances de l'évolution et l'économie des transports :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail à ses sessions annuelles (8 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents sur les liaisons eurasiatiques (2); document sur les effets du changement climatique sur les réseaux de transports internationaux (1); document sur les problèmes liés à la chaîne logistique dans le domaine des transports (1); rapports sur les travaux de la session annuelle du Groupe de travail (2);
- ix) Groupe de travail des statistiques des transports :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail à ses sessions annuelles (12 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de session du Groupe de travail (12); documents sur les indicateurs relatifs aux transports (2); rapports sur les travaux de la session annuelle du Groupe de travail (2);
- x) Groupe de travail des transports routiers :
  - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : sessions annuelles du Groupe de travail (12 séances); réunions spéciales concernant la mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) (8);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) (2);

documents sur les modifications apportées à l'AETR (4); documents sur l'application de l'AETR (2); documents sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail (2); rapports sur les activités menées dans le cadre du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (2); propositions d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS) (2);

- xi) Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (28 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : document sur l'application des Conventions de 1968 sur la circulation routière et sur la signalisation routière (1); documents sur les modifications apportées aux Conventions de 1968 (4); documents sur les prescriptions nationales dans le domaine de la sécurité de la circulation routière (2); documents sur la révision de l'ensemble des résolutions sur la circulation routière et sur la signalisation routière (4); rapports sur les travaux des sessions du Groupe de travail (4);
- xii) Groupe de travail des transports par chemin de fer :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail à ses sessions annuelles (8 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) (4); documents sur les questions de gestion des chemins de fer (2); documents sur l'accessibilité du transport ferroviaire de passagers (1); rapports sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail (2); rapports sur les activités menées dans le cadre du projet de chemin de fer transeuropéen (2);
- xiii) Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (8 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) (4); documents sur l'évolution du transport intermodal (4); rapports sur les travaux des sessions du Groupe de travail (4);
- xiv) Groupe de travail des transports par voie navigable :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail à ses sessions annuelles (12 séances); Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (20 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents sur les modifications apportées à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) (2); rapports sur les travaux de la session annuelle du Groupe de travail des transports par voie navigable (2); rapports du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (4); documents portant sur les dispositions techniques et nautiques (8);

- xv) Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports :
  - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : réunions du Groupe de travail à ses sessions (36 séances); Groupe spécial d'experts sur les aspects conceptuels et techniques de l'informatisation de la procédure TIR (Transports internationaux routiers) (16 séances); Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 (8 séances); Commission de contrôle TIR (24 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents sur l'application de la Convention TIR (40); documents sur l'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (8); documents sur l'informatisation de la procédure TIR (10); rapports sur les travaux des sessions du Groupe de travail (6); rapports du Comité de gestion de la Convention TIR (4); rapports sur les travaux des réunions de la Commission de contrôle TIR (8); rapports du Groupe spécial d'experts sur les aspects conceptuels et techniques de l'informatisation de la procédure TIR (4); documents sur l'application d'autres conventions sur la facilitation du passage des frontières (2);
- xvi) Comité directeur du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité directeur à sa session annuelle (5 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur les travaux de la session annuelle du Comité directeur (1); rapports demandés par le Comité directeur (6);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Publications en série : *Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports* (1); *Manuel ATP* (1); *Manuel TIR* (1); *Bulletin de statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord* (2); *Bulletin de statistiques des transports pour l'Europe* (2); *Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route* (1); *Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures* (1); *Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques* (1); *carte du réseau des routes E* (1); *carte du réseau des lignes de chemin de fer européennes* (1); *recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure* (1); *Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses : Règlement type* (1); *Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses : Manuel d'épreuves et de critères* (1);
  - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : *répertoire international des points de coordination TIR* (1); documents d'information tels que le répertoire du Comité des transports intérieurs (6);
  - iii) Communiqués et conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de tribunes et de la parution de publications (2);
  - iv) Activités techniques : gestion de la Banque de données internationale TIR (ITDB) sur les opérateurs de transport, y compris sa version en ligne (2); mise au point et tenue à jour du projet de gestion en ligne de la banque de données ITDB (2); tenue du registre

- international des dispositifs de scellement et des timbres douaniers (2); gestion du site Web TIR (2); mise à jour d'une carte des réseaux de transport combiné, disponible en ligne (1); tenue de l'inventaire en ligne des normes et paramètres figurant dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et dans l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) (1); tenue des bases de données sur les statistiques des transports, les accidents de la circulation routière, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, le transport urbain et le transport et l'environnement (2); gestion du site Web où sont affichés les documents de séance, des publications et l'information relative aux activités menées dans le cadre du sous-programme (2); règlements concernant les véhicules et modifications qui y sont apportées (2);
- v) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : facilitation des transports et application de la Convention TIR (2); accords relatifs à la construction de véhicules (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Prestation de services consultatifs sur les instruments juridiques concernant les transports intérieurs (2), la facilitation des transports (2), le passage des frontières (2), la sécurité routière (2), la construction automobile (2) et le transport des marchandises dangereuses et autres marchandises particulières (2);
- ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires portant sur certaines questions relatives aux projets d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) et de chemins de fer transeuropéens (TER), dans les domaines des systèmes de transport intelligents, de la tarification des infrastructures de transport, du transport intermodal, des nouvelles technologies applicables aux opérations de transport par chemins de fer, des centres logistiques et villages d'affrètement, et du passage des frontières (4); séminaires et ateliers sur la facilitation des transports et l'application de la Convention TIR (2); atelier-séminaire sur les statistiques des transports (en 2010-2011 à l'intention des pays d'Asie centrale ou dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale; en 2012-2013 à l'intention des pays de la Communauté des États indépendants (CEI) et du Caucase) (2);
- iii) Projets opérationnels : projet TEM (1); projet TER (1).

Tableau 20.14

**Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	11 210,1	11 343,1	38	38
Autres objets de dépense	167,9	163,2	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>11 378,0</b>	<b>11 506,3</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
Fonds extrabudgétaires	3 143,8	3 940,5	7	7
<b>Total</b>	<b>14 521,8</b>	<b>15 446,8</b>	<b>45</b>	<b>45</b>

- 20.36 Les ressources demandées au titre du sous-programme 2 (Transports) (11 506 300 dollars) se répartissent comme suit : 11 343 100 dollars permettant de financer 38 postes [1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 9 P-3, 4 P-2, 1 d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 13 d'agent des services généraux (Autres classes)] et 163 200 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes (tels que les services de consultants et les voyages du personnel), qui font apparaître une augmentation nette de 128 300 dollars par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par : a) l'effet-report de la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'un poste de la classe P-3, conformément à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale, b) le transfert du service administratif de la composante appui au programme d'un poste de la classe P-2, et c) la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes).
- 20.37 Le titulaire du poste P-2 serait responsable de l'économétrie et de l'analyse des données concernant le transport durable, en particulier dans le domaine du transport ferroviaire et intermodal. La Division des transports doit être en mesure d'interpréter et d'analyser des statistiques des transports et des renseignements économiques qualitatifs et doit pouvoir compter, de ce fait, sur des compétences qui dépassent celles des activités statistiques manuelles accomplies par un agent des services généraux (Autres classes).
- 20.38 Durant l'exercice biennal 2012-2013, des fonds extrabudgétaires, dont le montant prévu est estimé à 3 940 500 dollars, serviront à : a) permettre à la Division des transports de superviser, au nom des parties contractantes à la Convention, l'application du régime de transit douanier TIR, y compris le fonctionnement du système de garanties douanières qui en fait partie, et de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées par le Comité de gestion de la Convention TIR, b) mener des activités liées aux projets TEM et TER, c) faciliter la mise en œuvre du Programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement, et d) assurer l'organisation d'ateliers sur le renforcement des capacités. L'estimation des fonds extrabudgétaires nécessaires pour 2012-2013 se fonde sur le financement actuel et prévu des projets en cours et nouveaux.

### Sous-programme 3 Statistiques

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 496 000 dollars*

- 20.39 La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du sous-programme 3 incombe à la Division de statistique. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 3 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 20.15

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation** : Améliorer la qualité des statistiques officielles aux niveaux national et international, et assurer la coordination des activités statistiques internationales engagées dans la région de la CEE

#### Réalisations escomptées du Secrétariat

#### Indicateurs de succès

a) Refonte structurelle de l'activité statistique par la coordination entre les différentes organisations internationales et l'élimination des doubles emplois et la correction des lacunes

a) i) Nombre d'organisations internationales rendant compte régulièrement de leurs activités à la base de données des activités statistiques internationales tenue par la CEE et examinée régulièrement par le bureau de la Conférence des statisticiens européens

- Mesure des résultats*  
 2008-2009 : 27 organisations  
 2010-2011 (estimation) : 26 organisations  
 2012-2013 (objectif) : 27 organisations
- ii) Nombre de domaines statistiques faisant l'objet d'un travail de fond du bureau de la Conférence des statisticiens européens
- Mesure des résultats*  
 2008-2009 : sans objet  
 2010-2011 (estimation) : 5 domaines  
 2012-2013 (objectif) : 5 domaines
- b) Augmentation du nombre de données statistiques fiables, actuelles et comparables figurant dans la base de la CEE, y compris des données ventilées par sexe, pour tous les pays de la région de la CEE
- b) i) Augmentation du nombre de séries chronologiques de données statistiques figurant dans la base de la CEE
- Mesure des résultats*  
 2008-2009 : sans objet  
 2010-2011 (estimation) : 150 séries chronologiques  
 2012-2013 (objectif) : 155 séries chronologiques
- ii) Pourcentage d'utilisateurs se déclarant satisfaits, dans les enquêtes d'évaluation, de la qualité, de l'exhaustivité et de l'actualité des données contenues dans la base de la CEE
- Mesure des résultats*  
 2008-2009 : 84 %  
 2010-2011 (estimation) : 80 %  
 2012-2013 (objectif) : 80 %
- c) Normes, méthodologies et pratiques nouvelles ou actualisées visant à assurer la comparabilité des statistiques au niveau international
- c) i) Nombre de normes statistiques internationales nouvelles ou révisées et de recommandations auxquelles la CEE a contribué quant au fond
- Mesure des résultats*  
 2008-2009 : 6 normes statistiques nouvelles ou révisées ou recommandations  
 2010-2011 (estimation) : 6 normes nouvelles ou recommandations  
 2012-2013 (objectif) : 6 normes nouvelles ou recommandations
- ii) Nombre de domaines statistiques (d'après la classification de la base de données des activités statistiques internationales) faisant l'objet d'un travail méthodologique de fond de la CEE

	<i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 28 domaines 2010-2011 (estimation) : 27 domaines 2012-2013 (objectif) : 27 domaines
d) Amélioration de l'assistance fournie pour l'application des normes et bonnes pratiques internationales relatives aux statistiques officielles, en particulier dans les pays les moins avancés de la région de la CEE, y compris en ce qui concerne les indicateurs tenant compte des différences entre les sexes	d) i) Nombre de domaines statistiques pour lesquels une assistance technique et des services de conseil sont dispensés  <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : 10 domaines 2012-2013 (objectif) : 11 domaines  ii) Augmentation du pourcentage d'experts nationaux qui, dans les questionnaires d'évaluation, se disent satisfaits de la pertinence et de la qualité des services de conseil, des cours et des ateliers dispensés par la CEE  <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : 75 % 2012-2013 (objectif) : 80 %

---

### Facteurs externes

- 20.40 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les services internationaux de statistique présents dans la région de la CEE, en particulier ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, ainsi que les services nationaux de statistique des pays membres de la CEE, sont disposés à coopérer; b) les données nécessaires aux bases statistiques de la CEE sont mises gratuitement à la disposition de la CEE par les services nationaux de statistique et par l'EUROSTAT, l'OCDE et le FMI; c) des ressources sont disponibles pour assurer l'assistance technique auprès des services officiels de statistique des pays dont les systèmes statistiques sont moins perfectionnés; d) l'infrastructure technique est suffisamment développée pour accueillir les activités portant sur les bases de données et la diffusion sur le Web.

### Produits

- 20.41 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :
- a) Services fonctionnels pour les sessions annuelles du Groupe intergouvernemental d'experts (budget ordinaire) : Conférence des statisticiens européens :
- i) Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles de la Conférence (10); réunions du Bureau de la Conférence (14); réunions intergouvernementales spéciales relatives aux statistiques démographiques et sociales (42), aux statistiques économiques (22), aux systèmes d'information statistique (40) et aux statistiques de l'environnement et du développement durable (6); réunions régionales sur les indicateurs pour les objectifs du Millénaire pour le développement, en coopération avec la Division de statistique de l'ONU et le PNUD (4);

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports des sessions annuelles de la Conférence (2); documents pour les réunions intergouvernementales sur les statistiques de développement durable (4), les statistiques démographiques et sociales (20); les statistiques économiques (8) et les systèmes d'information statistique (7); documents pour la coordination des travaux statistiques internationaux dans la région de la CEE (12); documents sur des questions intéressant les chefs des services nationaux de statistique (12); documents pour la réunion régionale sur les indicateurs pour les objectifs du Millénaire pour le développement (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Publications isolées : *Countries in Figures 2013 (Europe, Asie centrale, Amérique du Nord)* (1); documentation méthodologique (4); monographies statistiques (2); publications dans la série « The Statistical Standards and Studies » (4);
  - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documentation de sensibilisation aux Principes fondamentaux de la statistique officielle; Conférence des statisticiens européens; programme de travail intégré; base de données statistiques ventilées par sexe et base de données macroéconomiques; principaux indicateurs socioéconomiques pour la région (6);
  - iii) Communiqués et conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de tribunes et de la parution de publications (2);
  - iv) Contribution à l'élaboration de produits communs : contribution aux travaux internationaux entrepris en vue d'élaborer des normes pour l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) (2); contribution aux travaux menés sous l'égide des Nations Unies en matière de statistiques du changement climatique et du développement durable (2); contribution aux travaux internationaux relatifs à l'élaboration et à l'harmonisation de la technique statistique (2);
  - v) Supports techniques : mise à jour de la base de données des activités statistiques internationales (2), de la base de données statistiques ventilées par sexe de la CEE (2), de la base de données sur les statistiques macroéconomiques de la CEE (2), de la base de données sur les indicateurs pour les objectifs du Millénaire pour le développement (2) et de la base de donnée sur les indicateurs relatifs à l'énergie (2); tenue du site Web sur lequel sont publiés les documents de séance, des extraits de publications et des informations sur les activités relatives à ce sous-programme (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Services consultatifs : consultations spéciales avec des spécialistes des services nationaux de statistique au sujet de la compilation des données statistiques dont la CEE a besoin pour ses études et ses publications (3); consultations avec la direction des services nationaux de statistique au sujet de l'application des normes internationales et de l'amélioration des systèmes nationaux de statistique (2);
  - ii) Stages, séminaires et ateliers : réunions, stages et séminaires organisés dans le cadre de projets statistiques régionaux à financement extérieur (PNUD, Banque mondiale, etc.)(5); réunions, stages et séminaires organisés dans le cadre du projet relatif au Compte pour le développement (4).

Tableau 20.16

**Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	8 828,1	8 355,5	30	28
Autres objets de dépense	142,8	140,5	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>8 970,9</b>	<b>8 496,0</b>	<b>30</b>	<b>28</b>
Fonds extrabudgétaires	546,3	453,3	–	–
<b>Total</b>	<b>9 517,2</b>	<b>8 949,3</b>	<b>30</b>	<b>28</b>

- 20.42 Les ressources proposées pour le sous-programme 3 (Statistiques), d'un montant de 8 496 000 dollars, se répartissent comme suit : a) 8 355 500 dollars pour le financement de 28 postes [1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 10 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]; et b) 140 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui doivent servir à financer les services de consultants et les voyages du personnel. La réduction de 472 600 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent s'explique par la suppression de deux postes de la classe P-2 et par une diminution des ressources allouées à des objets de dépense autres que les postes, qui concernent les services de consultants.
- 20.43 Durant l'exercice biennal 2012-2013, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 453 300 dollars seront utilisés pour réaliser les activités suivantes : a) l'organisation d'ateliers et de séminaires destinés à renforcer la capacité des pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale de produire et d'exploiter des statistiques ventilées par sexe; b) la mise en œuvre, par le truchement d'ateliers régionaux, d'un programme de renforcement des capacités qui devrait permettre de relever les nouveaux défis que posent les statistiques économiques dans les pays d'Asie centrale et d'Europe orientale; et c) la participation, par le biais d'ateliers et de séminaires, au renforcement de la capacité des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale de produire et d'exploiter les statistiques migratoires et d'analyser et de diffuser les résultats des recensements par l'intermédiaire d'ateliers et de séminaires. Les prévisions relatives aux ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013 se fondent sur les informations disponibles concernant l'appui des donateurs aux projets en cours.

**Sous-programme 4  
Coopération et intégration économiques**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 349 900 dollars*

- 20.44 La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du sous-programme 4 incombe à la Division de l'intégration et de la coopération économiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 4 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 20.17

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire plus propices à la croissance, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques dans la région de la CEE

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure connaissance des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques, conduisant à la formulation par la CEE de recommandations de politique générale connexes	<p>a) Nombre de recommandations de politique générale découlant de l'échange de pratiques optimales et de données d'expérience entre les États membres</p> <p><i>Mesure des résultats</i>                      2008-2009 : 6 recommandations                      2010-2011 (estimation) : 8 recommandations                      2012-2013 (objectif) : 8 recommandations</p>
b) Meilleure application des recommandations de politique générale de la CEE susmentionnées	<p>b) Nombre accru de mesures pratiques prises par les gouvernements et d'autres parties prenantes pour appliquer les recommandations de politique générale</p> <p><i>Mesure des résultats</i>                      2008-2009 : 9 mesures pratiques                      2010-2011 (estimation) : 8 mesures pratiques                      2012-2013 (objectif) : 10 mesures pratiques</p>
c) Renforcement des capacités des pays en transition en ce qui concerne la promotion des pratiques optimales et l'application des recommandations générales de la CEE susmentionnées	<p>c) Nombre accru d'activités nationales de suivi découlant de la formation et du renforcement des capacités</p> <p><i>Mesure des résultats</i>                      2008-2009 : 9 mesures de suivi                      2010-2011 (estimation) : 8 mesures de suivi                      2012-2013 (objectif) : 10 mesures de suivi</p>

**Facteurs externes**

20.45 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les spécialistes des administrations publiques, des milieux universitaires et du secteur privé participent activement aux réunions et au réseau d'experts mis sur pied par le Comité de la coopération et de l'intégration économiques, et ils y apportent leur contribution; b) les gouvernements sont disposés à engager des débats d'orientation et à prendre des mesures pour appliquer les recommandations adoptées par le Comité; et c) les ressources extrabudgétaires dégagées sont proportionnelles à la demande croissante de renforcement des capacités et de services consultatifs émanant des États membres en situation de transition économique.

## Produits

20.46 Les produits prévus de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Comité de la coopération et de l'intégration économiques :
  - i) Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité (12 séances); équipe de spécialistes des partenariats public-privé (6 séances); équipe de spécialistes des politiques en matière d'innovation et de compétitivité (6 séances); équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle (6 séances); autres réunions de groupes d'experts, notamment réunions sur l'entrepreneuriat et le développement des entreprises, le financement du développement novateur et d'autres aspects de la coopération et de l'intégration économiques (12 séances);
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : documents pour les sessions annuelles du Comité (8); documents pour les réunions d'équipes de spécialistes et d'autres groupes d'experts (8); rapports des sessions annuelles du Comité (2); rapports des réunions d'équipes de spécialistes et d'autres groupes d'experts (8);
- b) Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) (en collaboration avec la CESAP);
  - i) Services fonctionnels pour les réunions : Forum économique du SPECA (6); Conseil d'administration du SPECA (2);
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : documents pour le Forum économique du SPECA (6); documents pour le Conseil d'administration du SPECA (6);
- c) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Publications isolées : études comparatives et rapports analytiques (4); guides et panoplies d'outils pour le renforcement des capacités (4);
  - ii) Communiqués et conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de tribunes et de la parution de publications (2);
  - iii) Supports techniques : entretien du site Web sur lequel sont accessibles les documents relatifs aux réunions, des extraits des publications et des informations sur les activités relatives au sous-programme (2);
- d) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Cours de formation, séminaires et ateliers : cours de formation et de renforcement des capacités dans les domaines visés par le programme de travail (8); séminaires d'orientation (6) dans les domaines visés par le programme de travail (8);
  - ii) Projets opérationnels : développement de perspectives viables de commercialisation et d'exportation de biomasse pour certaines régions de la Fédération de Russie (1); projets liés au Groupe de travail sur le développement axé sur les savoirs du SPECA, en collaboration avec la CESAP.

Tableau 20.18

**Ressources nécessaires : sous-programme 4**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	4 242,2	4 242,2	13	13
Autres objets de dépense	114,0	107,7	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>4 356,2</b>	<b>4 349,9</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
Fonds extrabudgétaires	1 373,1	99,8	1	–
<b>Total</b>	<b>5 729,3</b>	<b>4 449,7</b>	<b>14</b>	<b>13</b>

- 20.47 Les ressources proposées pour le sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques), d'un montant de 4 349 900 dollars, se répartissent comme suit : a) 4 242 200 dollars pour le financement de 13 postes [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]; et b) 107 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui doivent servir à financer les consultants, les voyages du personnel et les services contractuels.
- 20.48 Durant l'exercice biennal 2012-2013, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 99 800 dollars seront utilisés pour réaliser les activités suivantes : a) le développement de perspectives viables de commercialisation et d'exportation de biomasse pour certaines régions de la Fédération de Russie; et b) le renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles en matière de compétitivité et de politiques d'innovation, notamment par la commercialisation de la propriété intellectuelle et la promotion des partenariats public-privé. Il est prévu une réduction du montant net des fonds extrabudgétaires par rapport à l'exercice biennal précédent, compte tenu de la diminution du nombre des projets, certains ayant été menés à terme en 2010-2011.

**Sous-programme 5**  
**Énergie durable**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 072 500 dollars*

- 20.49 La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du sous-programme 5 incombe à la Division de l'énergie durable. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 5 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 20.19

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Faciliter la transition vers des formes plus durables de production et de consommation d'énergie et une meilleure intégration des secteurs de l'énergie et des infrastructures énergétiques des pays de la région

**Réalisations escomptées du Secrétariat**

**Indicateurs de succès**

a) Progrès dans le dialogue international entre les gouvernements et l'industrie sur les questions relatives au développement de l'énergie durable – production d'énergies moins polluantes, sécurité énergétique et diversification des sources d'énergie, une attention particulière étant portée à la promotion des énergies nouvelles et renouvelables

a) i) Pourcentage accru de participants aux débats de politique générale, ainsi qu'aux débats sur les questions techniques, qui estiment que ces débats sont utiles à la prise de décisions

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 65 %

2010-2011 (estimation) : 70 %

2012-2013 (objectif) : 72 %

ii) Pourcentage accru de personnes qui, dans le cadre d'une enquête en ligne, jugent très utiles les informations fournies par la CEE et les rapports techniques et d'orientation générale établis par la Commission sur les questions relatives à l'énergie durable

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 60 %

2010-2011 (estimation) : 65 %

2012-2013 (objectif) : 70 %

b) Avancées dans le traitement de la problématique des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment dans le sens d'une diminution des impacts environnementaux et de la création d'un marché favorisant les économies d'énergie dans les pays en transition

b) i) Augmentation du nombre de projets d'investissement dans les économies d'énergie au titre du projet « Efficacité énergétique 21 » approuvés pour financement dans les pays en transition

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 14 projets

2010-2011 (estimation) : 16 projets

2012-2013 (objectif) : 18 projets

ii) Pourcentage accru de personnes participant aux débats de politique générale qui jugent ces débats utiles à la prise de décisions

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 65 %

2010-2011 (estimation) : 70 %

2012-2013 (objectif) : 72 %

c) Application élargie des recommandations/principes directeurs et instruments de la CEE en matière de développement de l'énergie durable, notamment de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales

c) i) Nombre accru d'organisations professionnelles et d'organismes normatifs internationaux favorables à l'élargissement et à l'application de la Classification-cadre, notamment pour les normes de présentation des résultats financiers des activités extractives

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 4 organisations

2010-2011 (estimation) : 5 organisations

2012-2013 (objectif) : 6 organisations

ii) Nombre accru de pays faisant part de leur intention d'appliquer la Classification-cadre à la gestion de leurs ressources en énergies fossiles et en uranium

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 8 pays

2010-2011 (estimation) : 10 pays

2012-2013 (objectif) : 11 pays

---

### Facteurs externes

20.50 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies aux niveaux national, régional et local : a) il existe une volonté politique et suffisamment de moyens pour intégrer les questions environnementales dans l'élaboration des politiques et pour appliquer la législation nationale transposant les accords sur l'environnement conclus au sein de la CEE; et b) il existe une prise de conscience et une participation suffisantes du public pour promouvoir la mise en œuvre des politiques nationales et régionales.

### Produits

20.51 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Comité de l'énergie durable :

a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles de la Commission (12 séances); Bureau du Comité (4 séances); Groupe d'experts sur la classification des ressources (12 séances); Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon (4 séances); Groupe spécial d'experts de la production non polluante d'électricité provenant du charbon et d'autres combustibles fossiles (8 séances);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les travaux de la session annuelle du Comité (2); rapports des sessions annuelles du Groupe d'experts sur la classification des ressources (2), du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon (2) et du Groupe spécial d'experts de la production non polluante d'électricité provenant du charbon et d'autres combustibles fossiles (2); rapport sur l'utilisation de technologies non polluantes

d'exploitation du charbon dans les pays en transition (1); rapports sur la transition économique dans le secteur énergétique (1), les nouveaux risques pour la sécurité énergétique dans le contexte mondial (1), l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales dans les États membres de la CEE (1), les évolutions récentes des marchés de l'énergie dans la région de la CEE (1) et les politiques, stratégies et options en matière d'énergie durable intéressant les pays de la CEE (1);

ii) Groupe de travail sur le gaz :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Groupe de travail sur le gaz (8 séances); Groupe spécial d'experts de l'utilisation et de la distribution du gaz (4 séances);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports des sessions annuelles du Groupe de travail sur le gaz (2); rapports des sessions annuelles du Groupe spécial d'experts de l'utilisation et de la distribution du gaz (2); faits nouveaux survenus dans l'industrie du gaz, y compris le commerce du gaz et les interconnexions et le développement des réseaux de transport du gaz (3); réformes économiques et restructuration dans les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale ainsi que leurs conséquences et leur importance pour les marchés et l'industrie du gaz (1);

iii) Comité directeur du projet « Rendement énergétique 21 » :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité directeur (16); Groupe spécial d'experts du projet « Rendement énergétique 21 » (8);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports des sessions annuelles du Comité directeur (2); rapport sur le rendement énergétique et l'échange de droits d'émission de carbone (1), les investissements dans le rendement énergétique (1) et la coopération en matière de rendement énergétique à l'échelle mondiale (2);

iv) Comité consultatif du Centre du gaz :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité consultatif (4 séances), du Groupe spécial d'experts sur l'application de la Directive de l'Union européenne sur le gaz (8 séances), du Groupe spécial d'experts des droits de douane sur le transport de gaz (8 séances), du Groupe spécial d'experts des bases de données (8 séances) et du Groupe spécial d'experts des questions stratégiques concernant le gaz (8 séances);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur l'état d'avancement du projet concernant le Centre du gaz (2); rapports sur les travaux des ateliers et des conférences de haut niveau (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications isolées : vues concernant les risques pour la sécurité énergétique (1); politiques d'énergie durable aux fins de l'atténuation des risques pour la sécurité énergétique (2); situation actuelle et perspectives concernant le gaz naturel liquéfié dans la région de la CEE (1); stockage souterrain de gaz dans la région de la CEE (1); rendement énergétique et atténuation des effets du changement climatique (2); financement des investissements dans le rendement énergétique à l'échelle mondiale (2); Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de

- charbon (1); transfert et diffusion de technologies de production d'énergie sans effet nuisible sur le climat (1); libéralisation de l'industrie du gaz (1); atténuation des effets du changement climatique grâce aux investissements dans les techniques d'exploitation des combustibles fossiles (1); spécifications relatives à la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales (1); études de cas (1);
- ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure sur les investissements dans le rendement énergétique (1); brochure sur le dialogue concernant la sécurité énergétique (1); brochures sur la mise en valeur durable de l'énergie dans la région de la CEE (1), la sécurité énergétique (1), le gaz (1), l'électricité (1), le méthane extrait des mines de charbon (1), la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales et le projet « Rendement énergétique mondial 21 (1) »;
  - iii) Communiqués et conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de forums et de la sortie de publications (2);
  - iv) Supports techniques : entretien du site Web sur lequel sont accessibles les documents relatifs aux réunions, des extraits des publications et des informations sur les activités relatives au sous-programme (2);
  - v) Séminaires à l'intention des utilisateurs extérieurs sur les thèmes suivants : réformes des politiques en matière de rendement énergétique en vue de promouvoir les investissements (1); rendement énergétique et sécurité des approvisionnements en ressources énergétiques (1); coopération interrégionale en matière d'élaboration de projets, de réformes des politiques et de financement des projets d'atténuation des effets du changement climatique (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : Centre du gaz (2); projet « Rendement énergétique 21 » (2); projet « Rendement énergétique à l'échelle mondiale 21 » (2);
  - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : ateliers sur la planification et l'ingénierie financière (2); cours sur le développement des entreprises à l'intention des sociétés de distribution d'énergie (2);
  - iii) Projets opérationnels : « Rendement énergétique 21 » (1); Rendement énergétique à l'échelle mondiale : étude de l'élargissement éventuel de l'interaction entre les commissions économiques régionales des Nations Unies dans le domaine de l'énergie et de l'atténuation des effets du changement climatique (1); développement du secteur des énergies renouvelables dans la Fédération de Russie et les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) : perspectives de coopération interrégionale (1); accroître le rendement énergétique pour assurer la sécurité des approvisionnements en ressources énergétiques (1).

Tableau 20.20

**Ressources nécessaires : sous-programme 5**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	4 005,1	4 005,1	12	12
Autres objets de dépense	70,8	67,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>4 075,9</b>	<b>4 072,5</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Fonds extrabudgétaires	4 185,6	1 640,6	3	3
<b>Total</b>	<b>8 261,5</b>	<b>5 713,1</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

20.52 Les ressources proposées pour le sous-programme 5 (Énergie durable), d'un montant de 4 072 500 dollars, se répartissent comme suit : a) 4 005 100 dollars pour le financement de 12 postes [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]; et b) 67 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui doivent servir à financer les services de consultants et les voyages du personnel.

20.53 Durant l'exercice biennal 2012-2013, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 1 640 600 dollars serviront à : a) financer la participation d'experts et d'autres personnes provenant des pays en transition au forum sur la sécurité énergétique, appelé à examiner les risques en matière de sécurité énergétique, les réactions des marchés financiers et les interventions éventuelles en matière de politique énergétique; b) réaliser les activités au titre du projet sur le financement des investissements dans le rendement énergétique en vue de l'atténuation des effets du changement climatique; c) exécuter le projet sur la promotion du développement d'une industrie du gaz axée sur le marché dans les pays en transition (Centre du gaz); et d) mettre en œuvre d'autres projets d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays de la région de la CEE. La réduction prévue du montant net des fonds extrabudgétaires pour 2012-2013 par rapport à l'exercice biennal précédent tient compte du fait que certains projets doivent être menés à terme pendant l'exercice 2010-2011.

**Sous-programme 6  
Commerce**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 077 600 dollars*

20.54 Le sous-programme relève de la Division du commerce et du bois. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 20.21

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Faciliter les échanges et la coopération commerciale et économique entre les pays de la région de la CEE et avec le reste du monde

**Réalisations escomptées du Secrétariat**

**Indicateurs de succès**

a) Adoption et meilleure application par les États membres des recommandations, normes, directives et instruments de la CEE visant à faciliter les échanges commerciaux et le commerce électronique

a) i) Le nombre de recommandations, normes, directives et instruments de la CEE, nouveaux ou révisés, visant à faciliter les échanges commerciaux et le commerce électronique adoptés par les États membres

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 24

2010-2011 (estimation) : 24

2012-2013 (objectif) : 24

ii) Le nombre de téléchargements de recommandations, normes, critères, principes directeurs et outils clefs visant à faciliter les échanges commerciaux et le commerce électronique depuis le site Internet de la CEE, comme indicateur indirect de leur utilisation

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 119 000 téléchargements

2010-2011 (estimation) : 120 000 téléchargements

2012-2013 (objectif) : 120 000 téléchargements

iii) Le nombre de pays auxquels la CEE a fourni une aide, à leur demande, pour promouvoir et permettre l'adoption d'instruments visant à faciliter les échanges commerciaux et le commerce électronique

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 5 pays

2010-2011 (estimation) : 5 pays

2012-2013 (objectif) : 6 pays

b) Adoption par les États membres de recommandations, normes, directives et instruments de la CEE ayant trait à la coopération en matière de réglementation

b) Le nombre de recommandations et d'instruments, nouveaux ou révisés, ayant trait à la coopération en matière de réglementation, adoptés par les États membres

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 2

2010-2011 (estimation) : 2

2012-2013 (objectif) : 2

c) Adoption et meilleure application par les États membres des recommandations, normes, directives et instruments de la CEE relatifs aux normes de qualité des produits agricoles

c) i) Le nombre de recommandations et de normes, nouvelles ou révisées, relatives aux produits agricoles, adoptées par les États membres

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 39 recommandations

2010-2011 (estimation) : 25 recommandations

2012-2013 (objectif) : 25 recommandations

ii) Le nombre total général de fois où des normes de qualité des produits agricoles élaborées par la CEE ont été appliquées dans les États membres (nombre de normes multiplié par le nombre de pays qui les appliquent)

*Mesure des résultats*

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 970 fois

2012-2013 (objectif) : 970 fois

iii) Le nombre de téléchargements de recommandations et de normes relatives aux produits agricoles depuis le site Internet de la CEE, comme indicateur indirect de leur utilisation

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 1 085 000 téléchargements

2010-2011 (estimation) : 1 million de téléchargements

2012-2013 (objectif) : 1 million de téléchargements

---

### Facteurs externes

20.55 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements et les organisations internationales font preuve de volonté politique et d'esprit de coopération; b) les données d'information nécessaires sont disponibles et communiquées par les États membres de la CEE; et c) les experts participent activement aux réunions techniques de la CEE.

### Produits

20.56 Les produits finals de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Comité du commerce :

a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : sessions annuelles du Comité (12);  
Bureau du Comité du commerce (10);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents à l'intention du Comité (16); rapports du Comité (2);
    - ii) Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation :
      - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : sessions annuelles du Groupe de travail (10 séances);
      - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents pour les sessions annuelles du Groupe de travail, dont les rapports de son groupe spécial d'experts sur les techniques de réglementation et du Groupe consultatif sur la surveillance des marchés (14); rapports du Groupe de travail (2);
    - iii) Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles :
      - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : sessions annuelles du Groupe de travail (16 séances); sections spécialisées de la normalisation des produits secs et séchés (14), des fruits et légumes frais (16), de la viande (12) et des plants de pommes de terre (10);
      - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents pour les sessions annuelles du Groupe de travail, avec le récapitulatif des nouvelles règles et des règles révisées (50); rapports du Groupe de travail (2); documents pour les sections spécialisées (70); rapports des sections spécialisées (8);
    - iv) Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT) :
      - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : sessions annuelles du CEFACT (16); groupe de gestion du mémorandum d'accord sur les transactions électroniques (8); réunions du Forum du CEFACT (40); réunions du Bureau du CEFACT (24);
      - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Forum du CEFACT à l'intention de l'assemblée plénière (2); autres documents à l'intention de l'assemblée plénière du CEFACT, notamment des normes et des recommandations (50); rapports de l'assemblée plénière du CEFACT (2); études sur les questions ayant trait à la facilitation du commerce dans les pays en transition (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
  - i) Publications en série : bibliothèque des spécifications commerciales du CEFACT (2); bibliothèque concernant la composante de base du CEFACT (4); bibliothèque concernant le schéma du CEFACT (4); normes et recommandations de la CEE relatives au commerce et aux transactions électroniques (2); normes de la CEE relatives aux produits secs et séchés (révision) (2); normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais (révision) (2); normes de la CEE relatives à la viande (révision) (2); normes de la CEE relatives aux plants de pommes de terre (révision) (2); Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (2); Répertoire pour l'échange de données commerciales, aussi connu sous l'appellation de Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (4);
  - ii) Publications isolées : Recommandations sur les politiques de normalisation (1); rapport sur la coopération en matière de réglementation (1); normes de la CEE relatives à la viande – carcasses et parties/coupes (2); guides d'interprétation des normes de qualité des produits agricoles (anciennement OCDE) (4); Directives et études relatives à la

- facilitation du commerce et aux transactions électroniques (2); études sur les barrières commerciales de nature réglementaire ou procédurale (2);
- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : pochette de documentation sur les politiques de normalisation (1); brochures d'information sur les normes agricoles (1) et sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques (2);
  - iv) Communiqués de presse, conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de forums et de la parution de publications (2);
  - v) Activités techniques : gestion du site Web du Réseau de relais multiplicateurs (2); module de renforcement des capacités pour l'analyse structurée des processus commerciaux transfrontières (1); services Web sur Internet concernant l'intégration des listes de codes recommandées par la CEE (1); services Web concernant le Répertoire du CEFACT (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : stages, séminaires et ateliers : séminaires sur les normes de la CEE relatives à la qualité des produits agricoles (5) et sur l'harmonisation des données, le guichet unique, la facilitation du commerce et les questions de politique générale (6); ateliers de formation régionaux pour améliorer les capacités d'utilisation du guide pour la facilitation du commerce (6).

Tableau 20.22

**Ressources nécessaires : sous-programme 6**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	7 156,1	6 919,8	24	23
Autres objets de dépense	170,2	157,8	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>7 326,3</b>	<b>7 077,6</b>	<b>24</b>	<b>23</b>
Fonds extrabudgétaires	530,8	749,8	–	–
<b>Total</b>	<b>7 857,1</b>	<b>7 827,4</b>	<b>24</b>	<b>23</b>

- 20.57 Le montant de 7 077 600 dollars demandé au titre du sous-programme 6 (Commerce) se décompose comme suit : a) 6 919 800 dollars pour financer le maintien de 23 postes [(1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 3 P-2 et 8 agents des services généraux (Autres classes)]; et b) 157 800 dollars correspondant à des objets de dépense autres que les postes (consultants, frais de voyage et services contractuels). La réduction d'un montant de 248 700 dollars enregistrée par rapport à l'exercice précédent tient à la suppression d'un poste à la classe P-2 ainsi qu'à une diminution des dépenses effectuées au titre des consultants (4 400 dollars) et de l'imprimerie (8 000 dollars).
- 20.58 Pendant l'exercice biennal 2012-2013, les fonds extrabudgétaires, d'un montant estimatif de 749 800 dollars, permettront de : a) favoriser l'application des normes, recommandations et instruments de la CEE et du CEFACT pour faciliter les échanges commerciaux dans les pays aux économies de transition et pour amener ces pays à participer davantage au processus du CEFACT; et b) renforcer les capacités d'adoption des bonnes pratiques en matière de facilitation du

commerce. Le montant prévu pour les fonds extrabudgétaires en 2012-2013 est légèrement moindre que pour l'exercice précédent compte tenu des estimations concernant les fonds sur lesquels on peut compter.

### **Sous-programme 7 Bois et foresterie**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 142 700 dollars*

- 20.59 Le sous-programme relève de la Section du bois de la Division du commerce et du bois. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 7 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 20.23

#### **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Renforcer le secteur forestier et sa contribution au développement durable dans toute la région de la CEE

##### **Réalisations escomptées du Secrétariat**

a) Amélioration de la compréhension de la gestion durable des forêts, sur la base d'une capacité accrue englobant : i) politiques et institutions; ii) ressources forestières; iii) utilisation rationnelle du bois comme matériau et comme source d'énergie sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation; iv) perspectives pour le secteur dans un contexte intersectoriel élargi

##### **Indicateurs de succès**

a) i) Augmentation du pourcentage de pays de la CEE en mesure de fournir des données satisfaisantes sur les indicateurs qualitatifs de la gestion durable des forêts

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 65 %  
2010-2011 (estimation) : 67 %  
2012-2013 (objectif) : 69 %

ii) Augmentation du pourcentage de pays de la CEE en mesure de fournir des données satisfaisantes sur les indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 65 %  
2010-2011 (estimation) : 67 %  
2012-2013 (objectif) : 69 %

iii) Pourcentage de pays de la CEE en mesure d'apporter des réponses satisfaisantes au questionnaire commun CEE/FAO/Organisation internationale des bois tropicaux/EUROSTAT sur le secteur forestier (qui permet de s'assurer de l'exploitation rationnelle des ressources en bois)

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 68 %

2010-2011 (estimation) : 70 %

2012-2013 (objectif) : 70 %

iv) Pourcentage de décideurs et autres parties intéressées qui jugent utiles certains séminaires et cadres de concertation

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 75 %

2010-2011 (estimation) : 77 %

2012-2013 (objectif) : 77 %

b) Amélioration de la capacité des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est de parvenir à une gestion durable des forêts à l'échelon national

b) Pourcentage de participants à des activités de renforcement des capacités ayant mis à profit les informations fournies dans ce cadre

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 75 %

2010-2011 (estimation) : 77 %

2012-2013 (objectif) : 77 %

---

**Facteurs externes**

- 20.60 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la participation active des pays se poursuit (par exemple en ce qui concerne leur présence aux réunions, leur contribution aux équipes d'experts et la communication de données ou de rapports); b) le partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est maintenu, notamment en ce qui concerne la fourniture de ressources en personnel et autres ressources pour appliquer le programme intégré CEE/FAO dans ce domaine; et c) le partenariat avec Forest Europe (la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe), qui fournit des directives générales et offre un soutien de haut niveau, se poursuit également.

**Produits**

- 20.61 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Comité du bois :
- a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : sessions annuelles du Comité (14 séances); Bureau du Comité (12); Commission européenne des forêts de la FAO (10);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les travaux des sessions annuelles du Comité, comprenant son programme de travail (2); documents pour les sessions annuelles du Comité, notamment rapports sur la situation des marchés des produits forestiers et sur l'appui à la concertation internationale sur les forêts (10);

- ii) Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts :
  - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : sessions annuelles du Groupe de travail (10 séances);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les travaux des sessions annuelles du Groupe de travail, comprenant son programme de travail (2); rapports de fond à l'intention du Groupe de travail, notamment sur les ressources forestières, les marchés/statistiques et les études prospectives du secteur forestier (6); rapports de fond à l'intention de la Commission européenne des forêts de la FAO (4);
- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire) :
  - i) Publications en série : Examen annuel du marché des produits forestiers (2 numéros); Étude prospective sur les marchés des produits forestiers établie par le Comité du bois (2 numéros);
  - ii) Publications isolées : études sur le bois et les forêts, établies à Genève, sur des sujets à déterminer, notamment les perspectives du secteur forestier, l'évaluation des ressources forestières, l'état des politiques et institutions forestières, le commerce et l'environnement, les forêts et les changements climatiques (3); documents de travail sur les bois et les forêts, établis à Genève, sur des sujets à déterminer, notamment des profils de pays, les produits forestiers certifiés, les études prospectives, l'évaluation des ressources forestières, l'assistance forestière aux pays en transition, les marchés des produits forestiers et la commercialisation de ces produits, l'énergie provenant du bois (6);
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : bulletin trimestriel de la Section du bois (8); annonces de publications de la Section du bois (6); brochure d'information sur le bois et la foresterie (1);
  - iv) Communiqués et conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de tribunes et de la parution de publications (2);
  - v) Activités techniques : tenue à jour de bases de données sur la production, la consommation et le commerce des produits forestiers, y compris en ce qui concerne les prix et les informations relatives aux incendies de forêts (2), les ressources forestières (2), les politiques et institutions forestières (2) et l'énergie provenant du bois (2); tenue du site Web sur lequel sont publiés les documents de séance, des extraits de publications et des éléments d'information sur les activités relatives au sous-programme (2);
  - vi) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : séminaires/ateliers sur des questions choisies par le Comité (2); ateliers/séminaires organisés conjointement avec la FAO et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (4);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) : stages, séminaires et ateliers sur les questions suivantes : ateliers sur des questions intéressant le secteur de la foresterie, notamment le renforcement des capacités, la commercialisation, les ressources, les politiques et institutions, l'accent étant mis sur les questions relatives aux économies en transition (4).

Tableau 20.24

**Ressources nécessaires : sous-programme 7**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	2 089,6	2 089,6	7	7
Autres objets de dépense	56,4	53,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2 146,0</b>	<b>2 142,7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Fonds extrabudgétaires	113,0	49,7	–	–
<b>Total</b>	<b>2 259,0</b>	<b>2 192,4</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

- 20.62 Le montant proposé pour les ressources de 2 142 700 dollars se décompose comme suit : a) 2 089 600 dollars pour financer sept postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 2 agents des services généraux (Autres classes)]; et b) 53 100 dollars pour des objets de dépense autres que les postes (consultants et frais de voyage).
- 20.63 Le montant des fonds extrabudgétaires prévu pour l'exercice biennal 2012-2013 (49 700 dollars) servira à financer les services de consultants, les frais de voyage d'experts, les services contractuels ainsi que les subventions et contributions pour la publication des documents de travail et des études sur le bois et les forêts établis à Genève ainsi que pour les ateliers de renforcement des capacités. Les ressources prévues pour 2012-2013, en baisse par rapport à l'exercice précédent, ont été calculées sur la base des renseignements disponibles en ce qui concerne les contributions envisageables.

**Sous-programme 8**

**Logement, aménagement du territoire et population**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 763 500 dollars*

- 20.64 Le sous-programme relève de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 8 du programme 16 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 20.25

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Améliorer la gouvernance en matière de logement, d'urbanisme et de biens fonciers dans la région de la CEE, ainsi que la base de connaissances requise sur les questions de population, privilégier la formulation et la mise en œuvre de politiques générales, favoriser la cohésion sociale et renforcer les capacités aux niveaux national et local

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité de formuler et d'appliquer des politiques de logement, de planification et d'aménagement du territoire dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est	<p>a) i) Augmentation du nombre de pays ayant engagé un processus CEE d'évaluation et de bilan de leur politique de logement et de leurs systèmes d'aménagement du territoire</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2008-2009 : 18 pays            2010-2011 (estimation) : 23 pays            2012-2013 (objectif) : 25 pays</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays signalant avoir pris des mesures pour améliorer leur politique de logement et leurs pratiques d'aménagement du territoire</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2008-2009 : sans objet            2010-2011 (estimation) : 18 pays            2012-2013 (objectif) : 23 pays</p>
b) Application plus stricte, par les pays, des directives de la CEE relatives au logement et à l'aménagement du territoire portant notamment sur l'efficacité énergétique, les implantations sauvages, la transparence des marchés foncier et immobilier et l'amélioration de la sûreté des bâtiments	<p>b) Augmentation du nombre de pays signalant avoir pris des mesures pour appliquer les directives de la CEE</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2008-2009 : sans objet            2010-2011 (estimation) : 18 pays            2012-2013 (objectif) : 23 pays</p>
c) Amélioration des politiques nationales relatives au vieillissement de la population et aux relations entre les générations et entre les sexes, pour faire face aux problèmes posés par l'évolution démographique	<p>c) Augmentation du nombre de pays ayant adapté leurs politiques ou introduit de nouvelles mesures pour appliquer la Stratégie régionale de la CEE sur le vieillissement</p> <p><i>Mesure des résultats</i>            2008-2009 : 22 pays            2010-2011 (estimation) : 26 pays            2012-2013 (objectif) : 30 pays</p>

### Facteurs externes

20.65 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si a) les données statistiques et les renseignements nationaux concernant la situation relative au logement et à la gestion foncière sont adéquats, en particulier en vue de l'établissement de monographies nationales sur le secteur du logement et l'aménagement du territoire dans les pays en transition, b) les gouvernements des pays membres font preuve de la volonté politique voulue et sont dotés du cadre institutionnel nécessaire pour appliquer les recommandations du Comité de l'habitation et de l'aménagement du territoire, c) les gouvernements des pays membres soutiennent résolument les initiatives visant à améliorer la base des connaissances et à renforcer la capacité des pays de formuler et d'appliquer des politiques et programmes en matière de population, et d) des fonds extrabudgétaires sont alloués aux activités en matière de population.

### Produits

20.66 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Comité de l'habitation et de l'aménagement du territoire :
    - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : sessions annuelles du Comité (8 séances); Bureau du Comité (4 séances);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de base soumis au Comité pour examen approfondi (2); rapports sur les travaux des sessions annuelles du Comité (2); rapports sur des sujets précis, demandés par le Comité (8);
  - ii) Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers :
    - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : session biennale du Groupe de travail (3 séances);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : document d'information destiné au Groupe de travail pour examen approfondi (1); rapport sur les travaux de la session biennale du Groupe de travail (1); rapports sur des sujets précis, demandés par le Groupe de travail (4);
  - iii) Groupe de travail sur le vieillissement :
    - a. Services fonctionnels à fournir pour les réunions : réunions annuelles du Groupe de travail (8 séances); Conférence ministérielle régionale sur le vieillissement, et réunion préparatoire (6);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les travaux des réunions annuelles du Groupe de travail (2); rapports sur l'état d'avancement des activités menées dans le domaine du vieillissement de la population (2); rapports sur des sujets précis liés à la population (6);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Publications isolées : directives générales relatives au logement et à l'aménagement du territoire (1); monographies nationales (2); notes de synthèse sur le vieillissement de la population (4); feuilles de route pour l'intégration des problèmes liés au vieillissement (1); actes de la Conférence ministérielle sur le vieillissement (1); publication sur les questions de population (sujet à déterminer lors de la Conférence ministérielle sur le vieillissement) (1);

- ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure et fiche d'information du Comité de l'habitation et de l'aménagement du territoire (1); brochure du Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers (1); brochure du Groupe de travail sur le vieillissement (1);
  - iii) Communiqués de presse, conférences de presse : catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de forums et de la parution de publications sur les activités relatives à l'habitation et à l'aménagement du territoire (2); catalogues annuels de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de forums et de la parution de publications sur les activités relatives à la population (2);
  - iv) Activités techniques : tenue de sites Web permettant de consulter des informations et des documents sur les activités relatives à l'habitation et à l'aménagement du territoire (2) et sur les activités relatives à la population (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : missions d'enquête et missions consultatives en vue de l'établissement de monographies nationales sur l'administration foncière et l'aménagement du territoire et de leur suivi (2); missions d'enquête et missions consultatives en vue du renforcement de la capacité des pays d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes sur le vieillissement (2);
  - ii) Stages, séminaires et ateliers : ateliers et séminaires sur l'habitation et l'administration foncière, y compris l'immobilier, et l'aménagement du territoire (8); atelier sur le vieillissement (1);
  - iii) Projets opérationnels : enquête sur les générations et l'égalité des sexes dans plusieurs pays (1).

Tableau 20.26

**Ressources nécessaires : sous-programme 8**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	1 729,4	1 729,4	6	6
Autres objets de dépense	35,6	34,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 765,0</b>	<b>1 763,5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Fonds extrabudgétaires	621,0	518,8	–	–
<b>Total</b>	<b>2 386,0</b>	<b>2 282,3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

20.67 Le montant proposé permettrait de financer le maintien de six postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]; ainsi que des dépenses fonctionnelles autres que pour les postes liés aux consultants et aux frais de voyage du personnel.

20.68 Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le montant prévu pour les fonds extrabudgétaires, de 518 800 dollars, permettra de financer des ateliers et des séminaires pour renforcer la capacité des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale de formuler des politiques et de lancer des

programmes en vue de faciliter l'adaptation de la société aux problèmes découlant du vieillissement de la population, ainsi que de leur proposer des conseils d'experts sur des questions de fond en marge des préparatifs de la Conférence ministérielle de 2012 sur le vieillissement; de favoriser la participation des délégués de ces pays à des réunions régionales dans le cadre de la suite donnée à la Conférence de 2012; de financer l'établissement de monographies nationales sur le secteur du logement, d'études de l'administration des biens fonciers et de directives générales, d'appuyer les initiatives visant à améliorer les économies d'énergie dans le secteur du logement et de travailler à la formulation d'un instrument, éventuellement à caractère contraignant, sur l'offre de logements sains et respectueux de l'environnement à un coût abordable; de contribuer à l'organisation d'activités de renforcement des capacités visant à promouvoir l'application des directives générales et recommandations par les États membres et d'envoyer des missions d'experts auprès des États membres et de faire largement connaître les directives générales et recommandations établies au titre du sous-programme. Le montant prévu pour les fonds extrabudgétaires a été calculé sur la base des contributions attendues pour assurer la poursuite des projets en cours.

#### **D. Appui au programme**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 623 000 dollars*

- 20.69 Les unités administratives chargées de l'appui au programme sont le Bureau exécutif et le Groupe des systèmes de l'information. Les services fournis à ce titre portent sur les aspects suivants : budget et finances, gestion des ressources humaines, services de conférence, services généraux et services informatiques. Le Groupe de la coopération technique a été transféré à la composante direction exécutive et administration et fusionné avec le Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes pour créer le Groupe de la gestion des programmes.

#### **Produits**

- 20.70 Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le Bureau exécutif exécutera les produits suivants au titre de l'administration générale et le Groupe des systèmes de l'information fournira un appui informatique :
- a) Administration générale : coordination de l'appui administratif, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, l'appui financier et budgétaire et les services généraux fournis à la CEE dans son ensemble; établissement de directives et supervision du contrôle, du suivi et de l'exécution du budget-programme de la CEE et de la communication de l'information à ce sujet;
  - b) Services informatiques :
    - i) Application des politiques de l'ONU en ce qui concerne les stratégies informatiques et procédures d'achat; planification et coordination de toutes les ressources informatiques; collaboration avec les prestataires de services, le Service des technologies de l'information et des communications de l'Office des Nations Unies à Genève et le Centre international de calcul; étroit suivi et liaison avec les prestataires de services en cas d'externalisation;
    - ii) Gestion des projets et mise en place de moyens informatiques, et prestation de services informatiques (Internet/intranet, mise en place des systèmes de base de la CEE et logiciels de travail en groupe) aux divisions de la CEE chargées des programmes de fond, afin d'améliorer la coopération avec les États membres et d'autres organisations internationales dans les domaines de la collecte et de la diffusion d'informations et de la communication;

- iii) Achat de matériel informatique et autre, ainsi que de mobilier, de fournitures et d'accessoires; configuration et installation des postes de travail, y compris des logiciels contre les virus et les pourriels et autres dispositifs de sécurité; prestation de services d'assistance à l'ensemble de la CEE; mise en place et tenue à jour de nouveaux logiciels d'infrastructure et de services, notamment une infrastructure d'archivage et de gestion de la documentation ou un système de gestion du site Web;
- iv) Exploitation du Système intégré de gestion et activités de coordination y relatives et préparation au lancement du futur progiciel de gestion intégré au sein de la CEE;
- c) Services de conférence :
  - i) Établissement et gestion du programme des réunions de la CEE et fourniture de la documentation, des installations et des services nécessaires, en étroite coordination avec les services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève; organisation de réunions de la CEE dans des pays membres, à l'invitation de gouvernements membres, et de réunions informelles ailleurs qu'à Genève, dans le cadre des ateliers organisés par la CEE à l'intention des pays en transition;
  - ii) Préparation et organisation de la session biennale de la CEE et des sessions du Comité exécutif de la CEE et mise à leur disposition de la documentation et des services nécessaires;
  - iii) Établissement et administration du programme de publications;
- d) Budget-programme et comptabilité :
  - i) Établissement du budget-programme biennal et des rapports d'exécution, en concertation avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité;
  - ii) Contrôle financier et certification de tous les comptes dont la responsabilité incombe à la CEE, en coopération avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et avec le Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève;
  - iii) Gestion des activités de coopération technique et des fonds extrabudgétaires relevant de la CEE, notamment grâce à la fourniture de services consultatifs régionaux au titre du chapitre 23 du budget (Programme ordinaire de coopération technique);
- e) Gestion des ressources humaines :
  - i) Administration du personnel de la CEE et d'autres personnels, y compris le recrutement, les affectations et l'organisation des carrières, en coordination avec le Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève et avec le Bureau de la gestion des ressources humaines au Siège;
  - ii) Recensement des besoins de formation du personnel, s'agissant en particulier de cours de perfectionnement spécialisés et de la formation interne à l'informatique, et organisation des cours de formation nécessaires en coopération avec le Service de la formation et du perfectionnement du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève;
  - iii) Liaison entre l'administration et le personnel dans le cadre de l'Assemblée sectorielle de la CEE et des réunions avec les représentants du personnel élus.

Tableau 20.27

**Ressources nécessaires : appui au programme**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	5 545,1	3 811,0	20	14
Autres objets de dépense	2 974,5	2 812,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>8 519,6</b>	<b>6 623,0</b>	<b>20</b>	<b>14</b>
Fonds extrabudgétaires	1 639,3	1 960,0	3	3
<b>Total</b>	<b>10 158,9</b>	<b>8 583,0</b>	<b>23</b>	<b>17</b>

- 20.71 Le montant des ressources proposées, qui fait apparaître une diminution nette de 1 896 600 dollars par rapport à l'exercice précédent, doit permettre de financer 14 postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 7 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. La réduction observée au titre des postes s'explique par : a) le transfert de trois postes [1 D-1, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] du Groupe de la coopération technique au Groupe de la gestion des programmes au titre de la composante direction exécutive et administration; b) transfert d'un poste à la classe P-3 du Groupe de la coopération technique au sous-programme 1 (Environnement); c) transfert d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du Bureau exécutif au Bureau du Secrétaire exécutif; et d) transfert d'un poste à la classe P-2 du Bureau exécutif au sous-programme 2 (Transports). Les dépenses de fonctionnement autres que les postes, en diminution de 162 500 dollars, correspondent notamment aux autres dépenses de personnel, aux services contractuels, aux frais généraux de fonctionnement, aux fournitures et au matériel, aux subventions et aux contributions.
- 20.72 Le transfert des postes susmentionnés du Groupe de la coopération technique et du Bureau exécutif de la composante appui au programme à la composante direction exécutive et administration, et en particulier au nouveau Groupe de la gestion des programmes, fait suite à la restructuration du Bureau du Secrétaire exécutif au sein duquel le Groupe de la coopération technique et le Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes seront fusionnés pour mieux coordonner et appuyer les programmes de travail et favoriser les synergies et la cohérence de toutes les activités de la CEE. Le nouveau groupe coordonnera l'ensemble des activités de coopération technique et en assumera le suivi et l'évaluation, il assurera le service des réunions, fera rapport à la Commission et à son comité exécutif et fera la liaison entre le Comité exécutif et les bureaux des comités sectoriels. La décision de transférer un poste à la classe P-3 du Groupe de la coopération technique a été prise pour mieux rendre compte de la nature des fonctions assumées au titre du sous-programme 1 (Environnement).
- 20.73 Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le montant prévu de 1 960 000 dollars pour les fonds extrabudgétaires viendra compléter les ressources ordinaires dont dispose le Bureau exécutif pour fournir un appui administratif et d'autres services connexes dans le cadre des activités extrabudgétaires de la CEE.

Tableau 20.28

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle***Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation***Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/64/7, par. V.49)

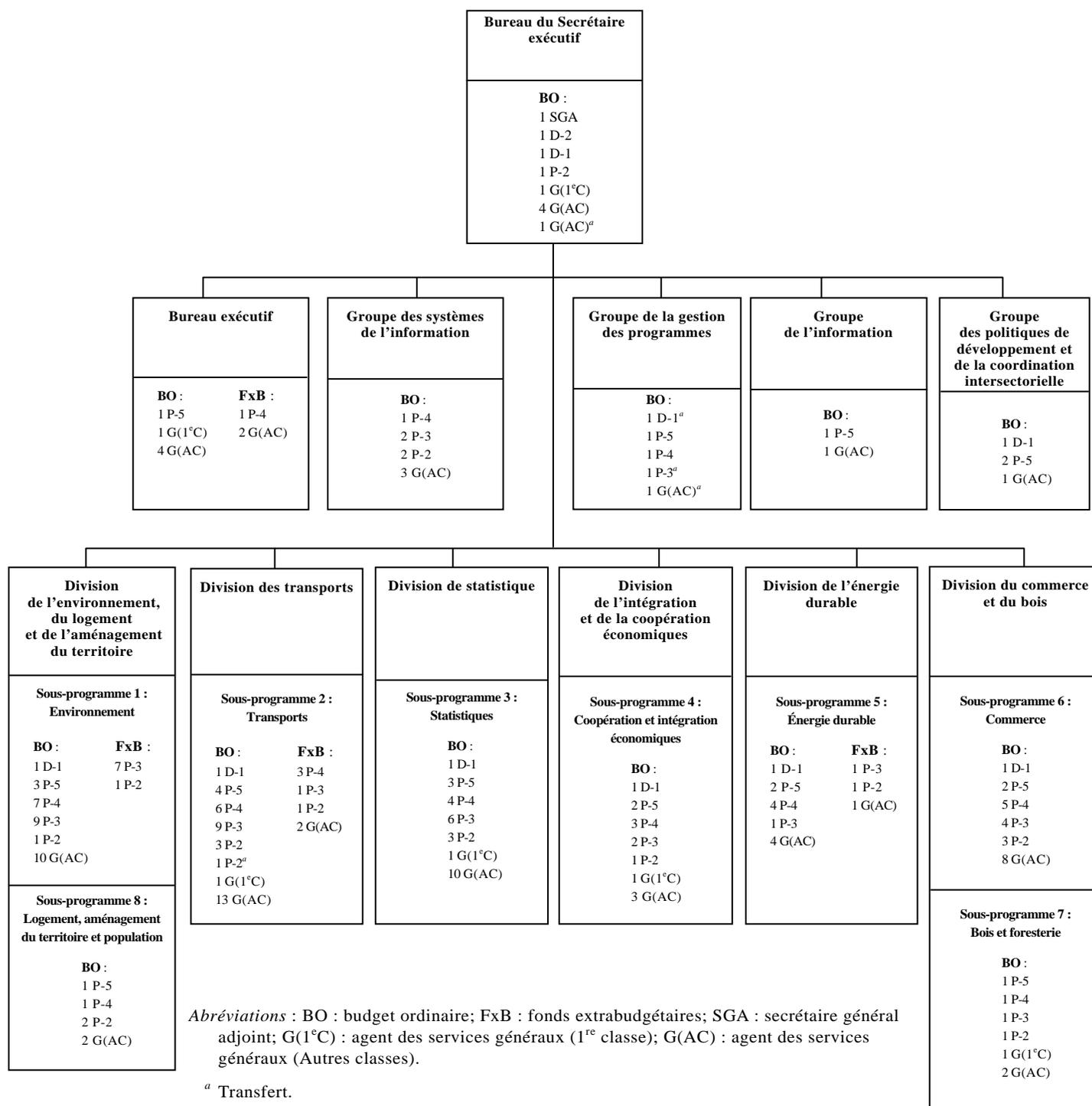
Le Comité engage la CEE à s'employer plus énergiquement à améliorer ses résultats en matière de recrutement et d'affectation du personnel dans les délais prescrits. À cet égard, il recommande à la Commission et à l'Office des Nations Unies à Genève d'étudier et d'actualiser leurs contrats de louage de services et d'envisager d'élaborer des normes plus précises concernant la prestation de services.

En 2010, la CEE a entrepris d'examiner toutes les étapes de son processus de recrutement et d'affectation, y compris celles auxquelles participe le Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève, afin d'identifier les facteurs de blocage et les aspects critiques de ce processus. La Commission a également examiné la structure de son bureau exécutif et l'ensemble des fonctions liées à la gestion des ressources humaines et, en particulier, de quelle manière le Bureau appuyait le processus de recrutement et d'affectation. Suite à cela, le Bureau exécutif de la CEE a restructuré son volet de gestion des ressources humaines et proposé les transferts qui figurent dans le projet de budget-programme pour 2012-2013.

Le Bureau exécutif de la CEE a également tenu des discussions préliminaires avec le Chef du Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève au sujet des étapes du processus de recrutement et d'affectation pour lesquelles ce dernier apportait un appui à la CEE en tant qu'organisation cliente. Le Bureau exécutif de la CEE et le Chef du Service de la gestion des ressources humaines sont convenus de poursuivre ces discussions une fois achevée la restructuration du Bureau exécutif de la CEE. Ils sont aussi convenus de la nécessité d'élaborer des normes spécifiques concernant la prestation des services de recrutement et d'affectation. En outre, le Service de la gestion des ressources humaines de l'Office des Nations Unies à Genève a décidé d'apporter son aide au Bureau exécutif de la CEE pour la formation des responsables du recrutement afin de résoudre les problèmes de recrutement et d'affectation.

## Commission économique pour l'Europe

### Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



## Annexe

### Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013

<i>A/64/6 (Sect. 19), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
<b>Sous-programme 6. Commerce</b>			
19.57 b) i)	Recueil de normes, règles et pratiques de référence en matière de commerce international (CD-ROM)	1	Le développement de l'Internet dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale permet de communiquer avec les partenaires et de diffuser l'information au moyen du site Web; le CD-ROM n'est donc plus nécessaire.
19.57 b) i)	Répertoire sur le développement du commerce (publication Internet)	1	Les informations visées étant désormais disponibles sur Internet, la publication d'un tel répertoire n'est plus nécessaire.
<b>Total partiel</b>		<b>2</b>	
<b>Sous-programme 7. Bois et foresterie</b>			
19.62 b) i)	<i>International Forest Fire News</i>	4	À sa soixante-septième session, le Comité du bois a approuvé l'arrêt de la collecte et de la diffusion séparées de statistiques sur les incendies de forêt, ces statistiques étant collectées, analysées et publiées par d'autres entités.
<b>Total partiel</b>		<b>4</b>	
<b>Total</b>		<b>6</b>	